
**RAPPORT DE LA
QUATRIÈME CONFÉRENCE RÉGIONALE DE LA FAO
POUR LE PROCHE-ORIENT**

Damas (République arabe unie) - 10-20 décembre 1958

ORGANISATION DES NATIONS UNIES POUR L'ALIMENTATION ET L'AGRICULTURE



RAPPORT DE LA
QUATRIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO
POUR LE PROCHE-ORIENT

Damas (République Arabe Unie)

10-20 décembre 1958

Rome, 1959

FAO/59/2/968

TABLE DES MATIERES

	<u>Page</u>
A. QUESTIONS DE PROCEDURE	1 - 3
B. ACTIVITES DE LA FAO EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE	4
1. Exposé du Directeur général	4 - 6
2. Evolution récente de la situation alimentaire et agricole de la région	7 - 12
3. Tendance et objectifs des travaux de la FAO au Proche-Orient	12
4. Questions de principe découlant de réunions techniques	12 - 17
a) Deuxième réunion FAO sur la santé animale au Proche-Orient, Damas, 5-10 mars 1956	12 - 13
b) Réunion sur l'enseignement vétérinaire au Proche- Orient, Téhéran (Iran) 21-28 Octobre 1957	14
c) Commission des forêts pour le Proche-Orient	14 - 16
d) Réunion sur la vulgarisation agricole	16 - 17
e) Réunion régionale FAO/OMS sur la nutrition	17
C. PRINCIPALES QUESTIONS INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT ALIMENTAIRE ET AGRICOLE DE LA REGION	18
1. Orientation de la production agricole et de l'offre en fonction de la demande	18 - 24
2. Problèmes de nutrition dans la région	24 - 29
3. Organisation et développement de la recherche dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts	30 - 31
4. Régime foncier et colonisation au Proche-Orient	31 - 34
5. Le rôle des services gouvernementaux dans la planification, la mise en oeuvre et l'adminis- tration des programmes de développement rural	34 - 35
D. ACTIVITES DETERMINEES AU SUJET DESQUELLES LA CONFERENCE ETAIT APPELEE A SE PRONONCER OU A RECOMMANDER DES MESURES A PRENDRE PAR LES GOUVERNEMENTS	36
a) Lutte antiacridienne	36 - 37
b) Projet de développement méditerranéen	38
c) Accord régional sur les onomies et les maladies des plantes	38 - 40
d) Soudé	40
e) Campagne mondiale pour l'emploi de meilleures semences	40 - 41
f) Recensement mondial de l'agriculture de 1960	41 - 43
g) Administration des pêches	43
h) Production et santé animales	44 - 47

	<u>Page</u>
E. ORIENTATION FUTURE DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION	48
a. Année mondiale contre la faim	48 - 51
b. Orientation et objectifs des travaux de la FAO au Proche-Orient	51 - 54
c. Allocution de clôture du Directeur général	54 - 55
F. RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS	55 - 66
 ANNEXES	
I Liste des Participants: Délégués, Observateurs, Personnel de la FAO	67 - 74
II Liste des Documents	75 - 78
III Propositions concernant la mise sur pied d'un programme interrégional élargi de lutte antiacridienne à soumettre à l'approbation du Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique	79 - 88

QUATRIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

DAMAS, 10-20 DECEMBRE 1958

A. QUESTIONS DE PROCEDURE

La Quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient s'est tenue à Damas (République arabe unie, Région Nord), du 10 au 20 décembre 1958. Etaient représentés les Etats Membres suivants:

Afghanistan	Italie	Soudan
Ethiopie	Jordanie	République arabe unie
France	Liban	Royaume-Uni
Iran	Pakistan	Yémen
Irak	Arabie saoudite	

Etaient également présents des observateurs des Etats et organisations suivants:

Saint-Siège	Ligue des Etats arabes	UNRWA
Maroc	Organisation des Nations Unies	FISE
Espagne	OIT	OMS
Turquie	UNESCO	Office international des épizooties (OIE)
Etats-Unis d'Amérique		Société statistique pour les pays arabe

On trouvera à l'annexe I du présent rapport une liste complète des participants.

La Conférence a été ouverte par M. B.R. Sen, Directeur général de la FAO; puis, S.E. M. Nour el Dine Kahale, Président du Conseil exécutif de la Région Nord de la République arabe unie, a souhaité la bienvenue aux délégués. Dans son allocution, il a rappelé l'importante évolution survenue ces dernières années dans l'agriculture syrienne, et s'est vivement félicité de l'aide reçue des experts de la FAO dans des domaines déterminés.

Le Directeur général de la FAO a ensuite, au nom de l'Organisation, souhaité la bienvenue aux délégués. Exprimant sa gratitude au Gouvernement de la République arabe unie, qui a mis à la disposition de la Conférence les installations nécessaires, il a signalé que l'on n'aurait pu choisir, pour y tenir la Conférence régionale, un lieu plus approprié que Damas, car dans la Région

Nord se trouvent présents presque tous les traits caractéristiques de l'agriculture du Proche-Orient. M. Sen a évoqué la situation dans la Région: expansion vigoureuse de l'agriculture, et notamment de la production de coton et de céréales, développement de l'industrie, et progrès social. Parmi les liens qui unissent les pays membres, les Conférences régionales occupent une place importante; bientôt, on l'espère, viendra se joindre aux autres une nouvelle région économique, l'Afrique, qui partage avec le Proche-Orient un grand nombre de problèmes. Le Directeur général a rappelé la Déclaration universelle des droits de l'homme, dont on célébrait le dixième anniversaire au moment même où s'ouvrait la Conférence.

La Conférence a ensuite élu comme Président S.E. Sayed Marci, Ministre de l'agriculture et de la réforme agraire de la République arabe unie, et chef de la délégation de ce pays à la Conférence. Ont été élus Vice-Présidents:

Afghanistan	M. Ali Noor
Ethiopie	M. Mulatu-Dobebe
Iran	M. Heidan Ali Arfae
Irak	M. Abdul-Hadi Ismail Ghani
Jordanie	M. Ali Nassouh El Taher
Liban	M. Rashid Habal
Arabie saoudite	M. Abdallah Dabbagh
Soudan	M. Mahammed Kamil Shawki
Turquie	M. Ihsan Akhun

La Conférence a adopté l'ordre du jour suivant:

A. QUESTIONS PRELIMINAIRES

1. Ouverture de la Conférence
2. Election du Président et des Vice-Présidents
3. Adoption de l'ordre du jour

B. ACTIVITES DE LA FAO EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION DE L'ALIMENTATION ET DE L'AGRICULTURE

4. Tendances et objectifs des travaux de la FAO au Proche-Orient:
Exposé du Directeur général et discussion
5. Questions de principe découlant de réunions techniques

C. PRINCIPALES QUESTIONS INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT ALIMENTAIRE ET AGRICOLE DE LA REGION

6. Orientation de la production agricole et de l'offre en fonction de la demande
7. La nutrition dans ses rapports avec les politiques alimentaires et agricoles

8. Organisation et développement de la recherche dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts
9. Régime foncier et colonisation au Proche-Orient
10. Rôle des services gouvernementaux dans la planification, la mise en oeuvre et l'administration des programmes de développement rural

D. ACTIVITES DETERMINEES AU SUJET DESQUELLES LA CONFERENCE EST APPELEE A SE PRONONCER OU A RECOMMANDER LES MESURES A PRENDRE PAR LES GOUVERNEMENTS

11. a) Projet de développement méditerranéen
- b) Nécessité d'un accord régional visant à empêcher l'introduction au Proche-Orient de maladies et d'ennemis des végétaux
- c) Lutte contre le criquet pèlerin
- d) Soudé
- e) Campagne mondiale pour l'emploi de meilleures semences
- f) Reconsement mondial de l'agriculture de 1960
- g) Administration des pêches
- h) Production et santé animales

E. AUTRES QUESTIONS

12. a) Année mondiale contre la faim
- b) Orientation future des activités de la FAO dans la région
13. Adoption du rapport.

On trouvera à l'annexe II du rapport la liste des documents de travail.

La Conférence a nommé, pour l'élaboration du rapport final, un comité de rédaction composé des délégations des pays suivants: Ethiopie, Iran, Irak, Soudan, et République arabe unie. Elle a en outre constitué des sous-comités chargés des problèmes suivants: nutrition, lutte antiacridienne, problèmes de l'élevage, économie et commercialisation, et recherche.

B. ACTIVITES DE LA FAO EN CE QUI CONCERNE LA SITUATION DE L'ALIMENTATION
ET DE L'AGRICULTURE

1. Exposé du Directeur général

Exprimant la satisfaction qu'il éprouve à participer aux travaux de la Quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient, le Directeur général a souligné l'importance que présentent pour l'oeuvre de la FAO de telles réunions, où l'on s'efforce de résoudre les problèmes intéressant l'ensemble de la région. Il a exprimé l'espoir que la Conférence formulerait des propositions réalisables et constructives, dont il pourrait tenir compte en élaborant le Programme de travail et le Budget de l'Organisation pour 1960 et 1961.

A sa neuvième session (novembre 1957), la Conférence de la FAO a autorisé le renforcement de la structure régionale de l'Organisation. Le représentant régional et le personnel technique travaillant dans la région ont en conséquence vu s'accroître leurs pouvoirs et leurs responsabilités. Le personnel technique attaché au Bureau régional s'est augmenté de cinq postes de la catégorie des services organiques. Le Directeur général a évoqué en particulier la nomination récente, au poste de représentant régional, de M. Sidky, homme d'une grande énergie et qui connaît admirablement la région.

On a parfois critiqué le programme de travail de la FAO dans la région, qui, disait-on, ne répondait pas toujours aux besoins des Etats Membres. Cette situation était peut-être due, pour une part, à la structure de l'Organisation elle-même, et pour une autre au fait que, dans les administrations nationales, le personnel du rang le plus élevé ne participait pas suffisamment aux travaux de la FAO. Le Directeur général a entrepris une profonde réorganisation des services de la FAO au Siège, de manière à coordonner plus étroitement l'activité des spécialistes de questions déterminées, et partant à formuler un programme de travail qui corresponde mieux aux besoins des régions ou des pays. Le Conseil de la FAO vient de donner son approbation à cette réorganisation, et c'est maintenant aux Etats Membres qu'il appartient d'utiliser les services ainsi réorganisés au mieux des intérêts de la région.

Le programme de travail de la FAO dans la région prévoit, comme il est du reste naturel dans une région semi-aride comme le Proche-Orient, qu'une part assez considérable de l'aide de la FAO sera consacrée aux enquêtes sur les ressources en terres et en eaux et à la mise en valeur de ces ressources. Beaucoup de pays de la région connaissent actuellement une transformation profonde de leur régime foncier et de leur système de colonisation des terres, mais la lutte contre les maladies et les ennemis des animaux et des plantes occupe aussi dans le programme une place de premier plan. Sur 150 postes d'experts de l'assistance technique dans les pays du Proche-Orient, 40 concernent l'utilisation des terres et des eaux, 35 la production et la protection végétales, et 30 la production animale, les postes restants étant répartis entre d'autres spécialités.

A sa neuvième session - et c'est là un changement fort important - la Conférence de la FAO a décidé que l'on mettrait davantage l'accent sur les aspects sociaux des travaux de l'Organisation, dans des domaines tels que la vulgarisation agricole, l'organisation de coopératives, la commercialisation et la réforme agraire; il s'agissait de réorienter certains programmes de la FAO en leur donnant pour but l'amélioration du niveau de vie des populations rurales. M. Hernan Santa Cruz a été récemment nommé conseiller spécial pour procéder à une évaluation de cette réorientation des travaux sous l'angle social, et son rapport sera publié prochainement. Le Directeur général a souligné l'importance, particulièrement au Proche-Orient, des travaux de vulgarisation sans lesquels les conseils techniques resteraient en grande partie lettre morte. Déjà, on s'intéresse vivement à cette question en Extrême-Orient et en Amérique latine, régions où ont été organisés des centres pour le développement de la vulgarisation; M. Sen a exprimé l'espoir de voir ces activités s'intensifier de la même manière au Proche-Orient, où, a-t-il précisé, la nécessité d'une efficace coordination d'ensemble entre les activités économiques et sociales de l'Etat se fait sentir d'une manière de plus en plus urgente. Parmi les réunions techniques du plus haut intérêt pour la région, il faut signaler celle du Comité régional FAO/OMS de la nutrition; c'est là, en effet, un sujet qui présente une importance primordiale pour les populations de la région. Le Directeur général a demandé avec insistance aux Etats Membres de mettre en oeuvre les recommandations de ce comité en faisant le cas échéant porter leur action sur des domaines qui, comme par exemple le développement des pêches, se rattachent de quelque manière à la nutrition.

Le Directeur général a accordé dans sa déclaration une place particulière au déroulement du Projet de développement méditerranéen, vaste entreprise dont le but est de stimuler le développement économique et social de tout le Bassin méditerranéen. L'enquête en cours présente des incidences qui sont fondamentales pour le développement économique de nombreux pays: il s'agit en effet d'une tentative systématique pour établir dans quelle mesure la coopération technique entre les pays intéressés et, concurrentement, la canalisation vers des investissements déterminés de capitaux d'origine locale et étrangère peuvent permettre de résoudre les problèmes qui se posent dans la région. Parmi les obstacles fondamentaux se trouvent le surpeuplement et l'insécurité; pour les surmonter, il faut établir un programme équilibré d'utilisation des ressources comportant notamment la création d'industries nouvelles, non seulement pour absorber l'excédent de la population rurale, mais aussi pour fournir les matériaux et l'équipement nécessaires à la modernisation de l'agriculture. Il existe un lien direct entre ce projet et la situation défavorable de l'alimentation qui règne en bien des points de la région où l'accroissement démographique s'accélère et où, pour aggraver les choses, les producteurs primaires voient s'affaiblir leur position dans le commerce international. L'enquête entreprise bénéficie de la pleine coopération du Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies et de celle d'autres institutions spécialisées. En outre, on s'assure le concours des gouvernements en créant des comités nationaux qui contribueront à l'élaboration de plans de mise en valeur inspirés d'un large esprit de synthèse. Le Directeur général s'est félicité que ce projet ait trouvé un accueil chaleureux auprès des Etats Membres, qui ne ménagent pas leur coopération à sa mise en oeuvre.

La lutte contre le criquet pèlerin a fait de grands progrès au cours des dernières années, mais une évaluation récente fait apparaître que les dégâts causés aux cultures représentent encore une somme de 3 500 000 dollars par an environ, et rien qu'au Maroc, la perte subie en 1954 a atteint 14 millions de dollars. Dans les recommandations qu'il a formulées en 1958 concernant une politique à long terme de lutte contre le criquet pèlerin, le Comité consultatif technique de la FAO a reconnu que l'on ne connaît pas encore assez bien la dynamique des invasions acridiennes. Il y aurait donc lieu de compléter les programmes nationaux et internationaux par les mesures suivantes: expansion de l'enquête écologique sur les principales zones de reproduction; intensification de la recherche, notamment dans deux secteurs: recherche sur le terrain et méthodes de lutte; renforcement des moyens de formation et des projets pilotes aux fins d'essai et de démonstration d'opérations antiacridiennes mettant en oeuvre les techniques les plus modernes. Ces travaux devraient être menés à une échelle beaucoup plus vaste qu'actuellement, et c'est pourquoi le Directeur général a pressé les gouvernements de présenter ensemble une demande en vue du financement de ce projet par le Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique; il a fait valoir que ce fonds est destiné à financer des enquêtes, des travaux de recherche, de formation et de démonstration, et que c'est aux gouvernements ou groupes de gouvernements qu'il appartient de prendre l'initiative de présenter des demandes.

Le Directeur général a déclaré qu'il fallait attirer l'attention de l'opinion publique mondiale sur le problème de la faim, qui n'a pas disparu; c'est pourquoi il a présenté à la vingt-sixième session du Conseil économique et social un projet intitulé "L'année mondiale contre la faim"; ce projet marquerait en 1963 le point culminant d'une campagne menée pendant les cinq prochaines années et qui entraînerait la convocation spéciale d'un congrès international de l'alimentation coïncidant avec le vingtième anniversaire de la création de la FAO lors de la Conférence de Hot Springs. Cette proposition a suscité partout l'intérêt et l'enthousiasme; à sa dernière session, le Conseil de la FAO l'a approuvée à l'unanimité, et a institué un comité restreint composé de représentants des gouvernements pour aider le Directeur général dans l'exécution de ce projet. Des propositions concrètes seront présentées à la Conférence de la FAO lors de sa prochaine session; M. Sen s'est déclaré convaincu, pour sa part, que les pays de la région ne manqueraient pas de reconnaître l'intérêt vital que présente pour leurs peuples une campagne de cette nature.

En concluant, le Directeur général a signalé que les documents relatifs aux divers points de l'ordre du jour de la Conférence avaient pour but de fournir un point de départ aux débats consacrés aux questions importantes plutôt que d'apporter à ces questions des réponses toutes faites. C'est aux Gouvernements des pays du Proche-Orient qu'il appartiendra de formuler des directives et des conclusions qui lui permettront, à son tour, de formuler des propositions à la neuvième session de la Conférence de la FAO sur la manière d'adapter le programme de travail de l'Organisation afin qu'il réponde mieux aux besoins des Etats Membres.

2. Evolution récente de la situation alimentaire et agricole de la région

Tendances actuelles de la production agricole

Examinant l'évolution de la situation alimentaire et agricole au Proche-Orient depuis la troisième Conférence régionale tenue au Caire en 1953, la Conférence a noté l'augmentation rapide de la superficie cultivée et de la production agricole dans les pays de la région. Tous les pays travaillent à améliorer encore leurs niveaux de production, de commerce et de consommation.

La production moyenne de la période quinquennale 1953-57 avait dépassé de près de 25 pour cent celle de 1948-52 et d'environ 50 pour cent le niveau d'avant-guerre. Le taux d'expansion a devancé l'accroissement démographique moyen de la région, qui a été de 2 pour cent par an. De la sorte, la production par habitant a augmenté d'environ 11 pour cent depuis 1948-52.

Cependant, l'augmentation constante de la production sur l'ensemble de la région, considérée absolument ou par habitant, masque de fortes fluctuations annuelles dans beaucoup de pays. La Conférence a noté que ces fluctuations de la production caractérisent une grande partie de la région où domine la culture sèche et où l'agriculture reste soumise à des conditions météorologiques irrégulières.

Durant la campagne en cours, par exemple, les cultures d'hiver ont eu à souffrir dans plusieurs pays d'une forte sécheresse à laquelle s'est ajoutée une invasion de sauterelles. Dans la région nord de la République arabe unie, la production de blé est tombée de 1,35 millions de tonnes en 1957/58 à 561 000 tonnes et celle d'orge de 720 000 à 179 000 tonnes, les derniers chiffres ne représentant respectivement que 41 et 25 pour cent de ceux de 1957/58. Les contractions ont été du même ordre pour d'autres céréales telles que le millet et pour les légumineuses. Dans les autres pays aussi, et surtout en Jordanie, au Liban et en Irak, la production céréalière est tombée bien au-dessous des niveaux de 1957/58. Au contraire, l'Ethiopie, le Soudan et la Turquie ont eu d'abondantes récoltes de céréales. Au Soudan, on estime qu'après satisfaction de la consommation locale, il doit rester un excédent d'environ 400 000 tonnes. Dans la région sud de la République arabe unie, on a récolté à peu près autant de blé que l'année précédente, mais les besoins d'importation sont en augmentation.

De l'avis de la Conférence, le tableau de la situation ne fait que souligner l'importance d'un effort soutenu et accru pour réduire les fluctuations de la production par l'application de meilleures techniques de production et notamment par l'extension des superficies irriguées.

La Conférence a noté que plusieurs pays de la région commencent déjà à diversifier davantage leur production agricole afin de mieux répondre aux besoins de la consommation aussi bien qu'à la demande d'exportation.

Le développement rapide de la production sucrière en réponse à une consommation nationale croissante dans la région nord de la République arabe unie, en Iran, et en Turquie, et de la production de coton pour l'exportation dans cette même région nord et en Iran en offrent des exemples notables. Les délégués de la Jordanie et du Liban ont signalé à leur tour l'augmentation rapide, dans leurs pays, de la production de fruits et de légumes destinés au marché intérieur et à l'exportation.

La Conférence s'est inquiétée cependant du fait que la production animale continue dans l'ensemble à se développer beaucoup plus lentement que la production proprement agricole. De 1948-52 à 1953-57, la production animale de l'ensemble de la région n'a augmenté en effet que de 13 pour cent contre une augmentation de plus de 60 pour cent pour le sucre et de 30 pour cent pour les céréales, par exemple. La Conférence a cependant appris avec satisfaction que de larges programmes zootechniques avaient été récemment mis en train dans un certain nombre de pays.

Dans le secteur forestier, la Conférence a noté que la production de bois d'oeuvre est encore loin de correspondre aux besoins de la région. Il n'existe pas de données précises sur l'accroissement net, mais on estime que même les prélèvements annuels, qui n'atteignent pas 4 millions de mètres cubes de bois industriel, ne sauraient se maintenir au rythme actuel, car les forêts s'épuisent. Pour le bois de feu, les statistiques donnent des prélèvements plus de 10 fois supérieurs aux chiffres concernant le bois industriel, mais des quantités considérables de bois de feu sont coupées sans qu'on le sache; aussi est-il actuellement impossible d'établir un tableau complet et clair des quantités onlevées, ou une comparaison exacte des prélèvements et de l'accroissement annuel. Tout ce que l'on peut affirmer, c'est que la consommation de bois industriel dans la région est actuellement extrêmement faible: 0,03 mètre cube par habitant.

La production des pêches a légèrement augmenté dans l'ensemble au cours des cinq dernières années. Mais cette augmentation est insuffisante pour les besoins de la région, et la plupart des pays importent encore des quantités considérables de poisson, surtout en conserve.

Tendances actuelles du commerce et des prix des produits agricoles

La Conférence a noté avec appréhension l'évolution récente qui a marqué le commerce des produits agricoles au Proche-Orient. L'augmentation rapide de la demande intérieure de denrées alimentaires et de produits agricoles résultant de l'accroissement démographique et de l'amélioration du revenu a dans plusieurs cas réduit les disponibilités exportables ou même obligé à importer davantage. La baisse des prix d'exportation des produits agricoles n'a pas trouvé de contrepartie dans une baisse correspondante des prix des produits manufacturés achetés à l'étranger. La balance commerciale d'un certain nombre de pays est devenue ainsi encore plus déficitaire. Il faut ajouter à cela l'incertitude des entrées de devises étrangères, étant donné les fortes fluctuations que subissent d'une année à l'autre la production et par conséquent les disponibilités exportables. La Conférence a noté que si, en volume, les exportations de produits agricoles du Proche-Orient ont dépassé d'à peu près 25 pour cent en 1953/57 la moyenne de 1948/52, leur valeur totale n'a augmenté que de 7 pour cent. D'autre part, durant la

même période, le volume des importations de produits agricoles a augmenté de 22 pour cent. Plusieurs de ces pays ont été obligés, pour faire face à des difficultés de balance de paiements, d'appliquer des mesures rigoureuses d'économie en ce qui concerne les importations. Dans un certain nombre de cas, des dispositions ont été prises pour encourager les exportations, avec taux de change préférentiels et accords de troc.

Pour couvrir ses besoins minima en bois et en produits tirés du bois, la région a dû importer d'assez grandes quantités de bois rond, de sciages, de pâte, de papier et de panneaux. En moyenne, ces dernières années, les importations, exprimées en bois rond, se sont élevées à environ 2,5 millions de mètres cubes, soit les deux cinquièmes de la consommation totale, contre des exportations négligeables.

Programmes de développement de l'agriculture - Situation actuelle

Dans la plupart des pays du Proche-Orient, des programmes de développement de l'agriculture sont entrés dans la phase de réalisation ou sont à l'étude pour application prochaine. De plus en plus, les gouvernements comprennent que les divers projets de développement relatifs aux différents domaines doivent être intégrés en programmes d'ensemble tenant compte de la position réciproque de l'agriculture et des autres secteurs de l'économie nationale. Dans le domaine même de l'agriculture on s'est peu à peu rendu compte que certaines difficultés rencontrées dans le passé provenaient d'une erreur de méthode: on adoptait des séries de projets qui ne formaient pas un tout organique; maintenant, au contraire, on attache beaucoup plus d'importance à ce que les programmes de mise en valeur des ressources agricoles de la nation soient bien intégrés et équilibrés. Quelques pays ont même institué, pour présider à la réalisation de ces programmes, des organismes spéciaux ou des offices ayant leur autonomie administrative et financière. D'autres, tels que l'Arabie saoudite et l'Afghanistan, ont récemment créé ou réorganisé sur un plan beaucoup plus rationnel un Ministère de l'agriculture. Les investissements et les disponibilités de devises sont encore insuffisantes dans beaucoup de ces pays, mais, dans l'ensemble, les crédits sont attribués avec une forte priorité aux programmes de mise en valeur de l'agriculture.

Les délibérations de la Conférence ont montré que l'on reconnaît de plus en plus dans les pays de la région la nécessité de rechercher le progrès rural en abordant la question sous tous ses aspects à la fois, c'est-à-dire du point de vue social, éducatif et culturel. L'application pratique d'une telle méthode prend des formes diverses d'un pays à l'autre. Certains pays ont créé ces dernières années des organes spéciaux, ministères ou services, pour le développement communautaire ou les affaires sociales. D'autres gouvernements encouragent la réalisation des programmes de développement sur le plan local en instituant ou renforçant des activités qui ont un effet direct sur l'amélioration des niveaux de vie, tels que services de vulgarisation, campagnes contre l'analphabétisme, assistance aux mères et aux enfants, coopératives, etc.

Le délégué de la République arabe unie a énuméré comme suit les quatre principes qui sont à la base des programmes de développement dans son pays:

1) amélioration de la structure agraire, condition essentielle de tout effort vers le bien-être de la collectivité paysanne; 2) caractère complémentaire de l'agriculture et de l'industrie; 3) nécessité d'établir les objectifs de production en équilibrant les besoins nutritionnels de la population et les intérêts de l'économie nationale considérée dans son ensemble; 4) importance d'une augmentation de la productivité dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts. On attribue aussi un rôle fondamental aux services éducatifs et sociaux aux fins du développement de l'agriculture.

Un nouveau programme de développement agricole vient d'être établi pour la région sud de la République arabe unie. Ce programme, dont la réalisation coûtera environ 60 millions de livres égyptiennes à répartir sur les dix prochaines années, comporte 11 projets reliés entre eux et intéressant les questions suivantes: amélioration des terres et remembrement, réorganisation des assolements, amélioration et diversification de la production végétale, amélioration et protection du bétail, développement des pêches, mécanisation, industrialisation de l'agriculture, vulgarisation. Un plan quinquennal, pour lequel on prévoit une dépense de 100 millions de livres syriennes, est à l'étude pour la région nord. Ce plan comporte des projets intéressant les questions suivantes: amélioration de la culture du cotonnier et des grandes cultures, mise en valeur des pâturages et des ressources fourragères, amélioration des fruits et des légumes, amélioration des terres, protection des végétaux, amélioration du bétail, développement des forêts et des pêches, industrialisation agricole et enseignement de l'agriculture. Ces deux programmes, le plan quinquennal d'industrialisation de la région sud et un deuxième plan d'industrialisation analogue actuellement à l'étude pour la région nord, sont complémentaires. Le Soudan, où l'élaboration des plans de développement est gouvernée par la question des moyens de transport et des voies de communication, réalise une série de projets agricoles de mise en valeur visant à augmenter constamment la production, tout particulièrement dans les secteurs du sorgho et des produits de l'élevage, qui fournissent les aliments de base de la population, du coton et de la gomme arabique, qui sont les principaux produits de rapport. On cherche aussi à encourager la mécanisation de l'agriculture dans la région pluvieuse du centre et à améliorer les méthodes de distribution et l'organisation du marché. La délégation de la Jordanie a souligné l'importance du rôle de l'Etat à l'égard du développement rural et la nécessité d'intégrer les plans de mise en valeur en les plaçant sous l'autorité d'une seule unité administrative. On a cité en particulier le cas d'un organisme créé spécialement pour organiser la mise en valeur de la zone des canaux sur la rive gauche du Jourdain. D'autres délégations ont souligné elles aussi combien il importait de coordonner et de grouper les projets de développement en programmes d'ensemble dépendant d'une autorité centrale. L'Ethiopie a inauguré un plan quinquennal dans lequel l'agriculture vient au deuxième rang (immédiatement après les voies de communication) dans l'ordre de priorité pour l'attribution des crédits. Un des points saillants de ce programme est l'installation de cinq centres régionaux de développement agricole en différentes parties du territoire. La santé animale est l'objet de constants efforts. D'autres pays, et notamment l'Afghanistan, l'Irak et l'Arabie saoudite, accentuent leur effort de mise en valeur en ce qui concerne surtout les terres et les ressources en eau. La Turquie vient de mettre en route un plan décennal pour la période 1958/67.

Réforme agraire

La Conférence a été informée de l'état d'avancement des mesures mises en oeuvre pour l'amélioration des structures agraires et a pris note des nouveaux programmes récemment mis en train. Dans la région sud de la République arabe unie, depuis la promulgation en 1952 de la loi sur la réforme agraire, 566 000 feddans de terres réquisitionnées ont été rendus disponibles pour être redistribués aux petits agriculteurs et aux paysans dépourvus. Dans la région nord, une loi agraire a été promulguée en 1958. Environ un million d'hectares doivent être réquisitionnés, ce qui, en plus de la distribution de terres domaniales, permettra à quelque 250 000 agriculteurs d'accéder à la propriété. En Irak, la propriété foncière privée a été limitée récemment à 250 hectares dans la zone irriguée et à 500 hectares dans la zone non irriguée. La Conférence a été informée que l'on envisageait de réquisitionner, en indemnisant les propriétaires, environ 8 millions de donums qui seront redistribués à 500 000 familles d'agriculteurs.

Dans tous les pays où une réforme agraire est en cours, des dispositions ont été prises en vue de la formation de coopératives, de l'organisation du crédit aux nouveaux colons, et de la création de services de vulgarisation. Un ministère de la réforme agraire a été créé dans chacune des deux régions qui constituent la République arabe unie. L'Irak a constitué un Comité supérieur de la réforme agraire.

En Jordanie et en Iran, la distribution des terres domaniales aux agriculteurs nécessiteux continue, et à Chypre des mesures sont envisagées pour éviter un morcellement excessif et favoriser au contraire le remembrement.

En Iran, la réforme agraire a commencé par une redistribution de terres de la Couronne intéressant quelque 1500 villages. L'opération s'appuie sur la Banque de développement dont les activités s'étendent à la mise en valeur des terres, au crédit, au financement coopératif, à la perception des remboursements. Des dispositions sont prises aussi en vue de la distribution des terres du domaine public, mais auparavant des équipes de cartographes et de topographes ont été mises au travail. Les agriculteurs qui seront les bénéficiaires de ces deux projets sont engagés à constituer leurs propres coopératives et associations de crédit, de préférence sous les auspices de la Banque de l'agriculture, et les conseils techniques dont ils ont besoin leur sont donnés au titre du Programme de développement communautaire.

Mise en valeur et amélioration des terres

Plusieurs délégués ont présenté des rapports sur les programmes de mise en valeur et d'amélioration des terres en cours de réalisation ou à l'étude dans leurs pays respectifs. Un plan décennal comportant plusieurs importants projets d'irrigation et de drainage doit permettre la mise en culture de quelque 900 000 hectares dans la région nord de la République arabe unie. Dans la région sud, le grand barrage d'Assouan rendra à l'agriculture près d'un million d'hectares. Au Soudan, d'importantes étendues actuellement incultes pourraient être mises en valeur, et l'on estime que l'on pourrait accroître de

6 millions de feddans environ la superficie des terres irriguées. Les travaux intéressant la zone d'aménagement de Managil, qui compte au total 800 000 feddans, sont en bonne voie, et 200 000 feddans devraient être couverts à l'irrigation avant la fin de la campagne, pour le reste, la mise en valeur se fera au cours des trois prochaines années.

3. Tendances et objectifs des travaux de la FAO au Proche-Orient

Il aurait été fort difficile d'établir, dans le débat, une nette distinction entre les tendances passées, présentes et à venir des travaux de la FAO dans la Région; en conséquence, la discussion de cette question a été rattachée au point 12, intitulé: "Orientation future des activités de la FAO dans la Région" (voir la section E.2 du présent rapport).

4. Questions de principe découlant de réunions techniques

a) Deuxième réunion FAO sur la santé animale au Proche-Orient, Damas, 5-10 mars 1956

La Conférence a pris note des principales recommandations formulées par la deuxième réunion FAO sur la santé animale au Proche-Orient en matière de politique, lesquelles figurent dans le document NERC 58/4. Elle les a examinées comme suit:

"La Réunion.....a recommandé que:

- A. Le Directeur général de la FAO étudie la possibilité d'inviter les gouvernements de la région du Proche-Orient à participer aux travaux d'un groupe de travail sur la santé animale qui se réunirait périodiquement et qui aurait, au début, une organisation provisoire et prendrait sa forme permanente lorsqu'une certaine expérience aura été acquise".

La Conférence estime que le moment est venu de conférer à ce groupe de travail sur la santé animale au Proche-Orient un caractère officiel et permanent, en le dénommant Groupe de travail sur la production et la santé animales au Proche-Orient.

En conséquence, la Conférence recommande:

que la FAO constitue le Groupe de travail sur la production et la santé animales au Proche-Orient, et que les gouvernements désignent le plus tôt possible leurs représentants au sein de ce groupe.

- B. Le Directeur général invite les représentants de trois pays à se charger en particulier, en collaboration avec des membres du personnel de la FAO, de rassembler et étudier les informations ayant trait aux problèmes de la santé animale dans la région, notamment

les questions de l'enseignement de la médecine vétérinaire, la nutrition animale et la conduite des élevages, qui serviront de point de départ pour déterminer les problèmes dont l'étude à l'échelon régional paraît le plus nécessaire.

De l'avis de la Conférence, la constitution du Groupe de travail sur la production et la santé animales au Proche-Orient, qui comptera des représentants de tous les pays de cette région, rend inutile la disposition en vertu de laquelle trois pays étaient invités à se charger de certaines phases de ce travail durant la période d'attente. Il a été convenu en conséquence que cette proposition n'avait plus raison d'être.

- "C. La Réunion invite la FAO à entreprendre d'urgence une étude des établissements existants pour la formation professionnelle de vétérinaires dans les pays du Proche-Orient. Le projet devrait inclure des visites par des professeurs vétérinaires sélectionnés aux écoles qui existent dans la région. Ces visites seraient suivies d'un séminaire au cours duquel des représentants des gouvernements et des établissements d'enseignement rencontreraient des conseillers de la FAO afin de préparer, sous forme de rapport, des recommandations sur l'ensemble de la question."

La Conférence a pris note du fait qu'en réponse à cette recommandation, une réunion sur l'enseignement vétérinaire au Proche-Orient a effectivement eu lieu à Téhéran (Iran) du 21 au 28 octobre 1957.

- "D. L'attention des gouvernements des pays qui ne possèdent pas encore de service vétérinaire est attirée sur les avantages que présente, pour les industries animales dans ces pays, l'existence de services vétérinaires appropriés et sur le caractère indispensable de ces services si l'on veut réduire les risques de propagation des maladies d'un pays à l'autre."

La Conférence réaffirme l'importance des services vétérinaires de l'Etat et invite instamment les gouvernements qui n'en possèdent pas encore à en instituer dans l'intérêt de leur propre pays et dans celui des pays voisins.

- "E. La réunion a recommandé qu'une nouvelle session ait lieu dès que possible, à laquelle les délégations examineront leurs problèmes communs dans le domaine de la santé et de la production animales."

Il a été noté qu'après sa constitution, le Groupe de travail sur la production et la santé animales au Proche-Orient tiendra aussitôt que possible sa première réunion et que la question de la santé animale occupera une place importante dans son ordre du jour, conformément aux suggestions de la deuxième réunion sur la santé animale au Proche-Orient.

La Conférence recommande en conséquence que la FAO organise en 1959, ou le plus tôt possible après cette date, une réunion sur la production et la santé animales au Proche-Orient à laquelle prendront part les membres du Groupe de travail sur la production et la santé animales et des groupes techniques formés par ce groupe.

b) Réunion sur l'enseignement vétérinaire au Proche-Orient,
Téhéran (Iran) 21-28 octobre 1957

La Conférence réaffirme la nécessité de continuer l'examen de la question de l'enseignement vétérinaire et approuve l'intention de la FAO d'organiser une réunion internationale sur cette question en 1960.

c) Commission des forêts pour le Proche-Orient

La Conférence a entendu l'exposé du rapport de la deuxième session de la Commission des forêts pour le Proche-Orient, tenue au Caire en Octobre 1958. Ce rapport (document FAO NEFC 58/32), présenté par M. Shawki (Soudan), Président de la Commission, traite des questions de politique et contient les recommandations ci-après:

1. La Commission approuve la préparation et l'entretien de bibliographies nationales sur l'eucalyptus et exprime l'espoir que le Centre de recherches forestières pour le Proche-Orient se chargera d'établir une bibliographie régionale.
2. La Commission a recommandé que les Etats Membres prennent toutes dispositions utiles pour que le secteur forestier soit représenté comme il convient lors de l'organisation et de la réalisation des campagnes nationales pour l'emploi de meilleures semences.
3. La Commission a invité les instituts de recherche qui s'occupent de l'équipement destiné aux industries forestières et aux industries du bois à faire connaître à la Division des forêts de la FAO les résultats de leurs travaux, afin qu'ils puissent éventuellement être publiés dans la série des Notes sur l'équipement.
4. La Commission a décidé de créer un Comité ad hoc, composé des représentants de l'Irak, du Liban, de la Libye, de la République arabe unie et du Soudan, qui collaborera au Projet de développement méditerranéen.
5. La Commission a tenu à souligner que l'un des facteurs les plus importants qui limitent la mise en valeur des forêts dans la région est l'insuffisance des crédits opérationnels et des crédits d'investissement, et elle a invité les Etats Membres à faire tout leur possible pour mettre à la disposition des services forestiers des crédits plus importants.
6. La Commission a recommandé que le mandat du Groupe de travail de l'aménagement des parcours forestiers soit élargi de manière que le groupe s'occupe non seulement du pâturage mais aussi des autres droits d'usage. Elle a demandé que le Directeur général se mette en rapport avec les Etats Membres au sujet de la désignation des représentants au Groupe de travail.

7. La Commission a recommandé que le Directeur général examine les possibilités d'établir un centre régional de formation en matière d'aménagement des bassins versants. Le représentant de l'Irak a déclaré que son gouvernement serait disposé à accueillir un tel centre.
8. La Commission a rendu hommage aux efforts de la FAO et de la région nord de la République arabe unie pour instituer une Ecole de brigadiers forestiers destinée aux pays du Proche-Orient et a fait un appel pressant aux Etats Membres intéressés pour qu'ils y envoient davantage d'élèves et payent leurs contributions. Elle a souligné qu'il y a là une occasion unique de répandre les connaissances forestières en langue arabe.
9. La Commission a tenu à souligner l'importance du Centre de recherches forestières du Proche-Orient constitué à Damas et a prié à nouveau instamment les Etats Membres de désigner leurs représentants et de verser leur contribution aux frais de fonctionnement du Centre.
10. La Commission a estimé que le moment était venu d'entreprendre une enquête sur les tendances du bois d'oeuvre dans la région du Proche-Orient et a recommandé en conséquence que l'on prévoie dans le programme de travail de la Division des forêts de la FAO la réalisation d'une telle enquête.
11. La Commission a invité le Directeur général de la FAO à examiner la possibilité d'organiser, au titre du Programme élargi d'assistance technique, un centre régional de perfectionnement en matière de statistiques forestières et des produits forestiers; elle estime à cet égard que le plus grand nombre possible de gouvernements devraient manifester par écrit au Directeur général leur intérêt pour ce projet. Il a été avancé aussi que les Etats Membres pourraient tirer de grands avantages des conseils que pourrait donner un spécialiste des statistiques forestières qui se rendrait successivement dans divers pays, si les Etats Membres en faisaient la demande dans leurs programmes nationaux.
12. La Commission a recommandé que soit réalisée une étude sur les acacias (identification, exigences biologiques, valeur fourragère, produits tannants, techniques de multiplication, etc.) et que l'on accorde à cette étude un rang aussi élevé que possible dans l'ordre des priorités.
13. La Commission a recommandé que soit organisée une deuxième conférence régionale sur le peuplier, et la Turquie s'est offerte à accueillir un séminaire spécial sur la populi-culture qui serait organisé dans le cadre du Programme élargi d'assistance technique.

14. La Commission a enfin exprimé l'espoir que l'on trouvera la possibilité de faire paraître les publications forestières en édition arabe.

La Conférence a manifesté son inquiétude devant l'état actuel de la foresterie dans la région qui, de toutes les régions du monde, est celle dont la superficie forestière est la plus réduite relativement parlant. Le nombre et la superficie des peuplements aménagés sur la base d'un rendement soutenu sont extrêmement faibles tandis que le développement économique et social de la région laisse prévoir une augmentation de la demande de bois ronds et de leurs produits.

d) Réunion sur la vulgarisation agricole

La discussion des questions de principe découlant de la Réunion technique du Proche-Orient sur la vulgarisation agricole a montré que les Etats Membres apprécient mieux l'importance fondamentale de la vulgarisation agricole dans l'ensemble des services de l'Etat nécessaires au progrès de l'agriculture. Les problèmes que posent l'organisation de la vulgarisation et la formation de vulgarisateurs ont été examinés, et l'on a reconnu la nécessité d'une enquête complète sur les services de vulgarisation des divers pays de la région. Les délégués ont parlé des liens étroits qui existent entre la vulgarisation agricole et les autres formes d'enseignement agricole et ont demandé que la FAO arrête encore plus son attention sur la question de la formation professionnelle en agriculture. La Conférence souligne l'utilité qu'il y aurait à développer le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient et à multiplier les initiatives de portée régionale qui ont pour objet le développement des services nationaux de vulgarisation. En particulier, la Conférence appuie fortement les recommandations suivantes formulées par la Réunion technique du Proche-Orient sur la vulgarisation agricole:

1. La FAO devrait prendre l'initiative d'organiser un cours de formation d'une durée de six semaines pour les moniteurs de vulgarisateurs.
2. On devrait établir un centre régional permanent pour la formation supérieure des dirigeants des services de vulgarisation, des vulgarisateurs spécialisés et des moniteurs.
3. La FAO devrait entreprendre la publication d'un périodique régional de vulgarisation.
4. Le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient devrait servir de centre d'information pour le rassemblement et la diffusion du matériel de vulgarisation publié dans la région.

5. Une équipe devrait être recrutée pour juger l'organisation et les programmes de travail en matière de vulgarisation dans la région.
6. La FAO devrait organiser un voyage d'étude pour les dirigeants des services de vulgarisation.
7. On devrait faire une étude sur les institutions d'enseignements agricoles existantes et les moyens matériels dont elles disposent pour la formation du personnel de vulgarisation.

En faisant siennes ces recommandations, la Conférence a attribué un caractère de priorité absolue à celles qui ont trait à la formation, et elle demande que la FAO ne se borne pas à organiser des centres régionaux de formation, mais qu'elle apporte aussi son aide dans des centres nationaux de formation de durée limitée. La Conférence recommande que l'étude sur les institutions d'enseignement agricole et les moyens matériels dont elles disposent pour la formation de vulgarisateurs s'étende aussi aux établissements d'enseignement agricole et forestier, y compris les institutions de formation professionnelle. Il a été demandé à la FAO de tenir compte, lors de la mise en oeuvre de toutes ces recommandations, des nécessités linguistiques des divers pays. A cet égard, les observateurs de l'OIT, de l'UNESCO et de la Ligue des Etats arabes ont offert la coopération de leurs organisations pour la mise en oeuvre des recommandations d'intérêt commun.

e) Réunion régionale FAO/OMS sur la nutrition

Les questions de principe découlant de cette réunion sont traitées à la section C.2 - Problèmes de nutrition dans la région.

C. PRINCIPALES QUESTIONS INTERESSANT LE DEVELOPPEMENT
ALIMENTAIRE ET AGRICOLE DE LA REGION

1. Orientation de la production agricole et de l'offre en fonction de la demande

- a) Perspectives à court terme du commerce international des produits agricoles et alimentaires.

La Conférence a examiné les perspectives à court terme du commerce international des produits agricoles et alimentaires, compte tenu des tendances de l'agriculture mondiale; elle s'est plus spécialement attachée à l'évolution de la situation des produits qui revêtent un intérêt particulier pour le Proche-Orient.

La Conférence a été informée des principales conclusions formulées par le Conseil de la FAO à sa 29ème session, à la suite de l'examen général de la situation de l'alimentation et de l'agriculture auquel il a procédé. Elle a constaté non sans inquiétude la persistance de certains facteurs préoccupants dans la situation mondiale des produits agricoles et a relevé en particulier les faits suivants:

- i) le volume et la valeur des échanges de certains des principaux produits agricoles ont fléchi
- ii) les disponibilités exportables sont restées abondantes dans l'ensemble et le problème des excédents agricoles touche un certain nombre de denrées et de pays
- iii) la baisse des cours du marché international de nombreuses denrées, en particulier par rapport aux mouvements des prix d'autres biens, a imposé de lourdes charges financières à plusieurs pays agricoles
- iv) les prévisions actuelles de la production font entrevoir que les disponibilités de plusieurs produits resteront abondantes tout au long de 1958/59, sans que l'accroissement de la consommation mondiale connaisse une évolution parallèle.

Dans ce contexte, les perspectives immédiates pour les principaux produits d'exportation du Proche-Orient ne sont pas encourageantes. La consommation mondiale de coton, par exemple, continue à baisser, et, si l'on s'attend à un renforcement de la demande des variétés à fibre longue, il est probable que les prix moyens resteront déprimés. De même, les prévisions quant aux exportations de fruits sont défavorables, les disponibilités étant abondantes sur le marché européen. En ce qui concerne le café, un nouveau gonflement des stocks des principaux pays producteurs apparaît probable au cours de la prochaine campagne. La Conférence a noté, toutefois, qu'on s'attend à ce que la demande de fruits secs, notamment de raisins secs et de dattes, reste ferme. La production de tabac oriental a été inférieure au niveau de l'année précédente; on prévoit que les tendances du marché international de ce produit resteront bonnes.

Dans l'ensemble les récoltes obtenues au Proche-Orient pour les produits entrant dans le commerce international ont eu tendance à s'accroître; on craint qu'il ne soit pas possible de maintenir les recettes en devises étrangères provenant des exportations de produits agricoles et que le rythme d'application des programmes de développement économique actuellement en cours dans de nombreux pays de la région ne s'en ressente. En outre, les besoins d'importation des denrées de base, et en particulier des céréales, augmentent dans plusieurs Etats par suite de l'accroissement démographique et de récoltes médiocres; il en résultera pour la trésorerie en devises étrangères une tension accrue. De l'avis de la Conférence cette évolution souligne la nécessité pour les pays situés tant dans la région qu'en dehors de celle-ci, d'adapter plus étroitement l'orientation de la production agricole à la demande. On a fait ressortir à cet égard l'importance des principes de l'expansion sélective de la production et de la consommation. On a également proposé qu'afin de faciliter la mise en oeuvre des programmes nationaux, les gouvernements détenteurs de stocks importants de denrées de base, et en particulier de céréales, envisagent de les fournir à des conditions avantageuses aux pays intéressés de la région.

La Conférence a pris connaissance des renseignements donnés dans l'étude du secrétariat NERC 58/5 sur les perspectives à court terme pour les céréales, le coton, les grains oléagineux et les huiles, les fruits frais et secs, le tabac, le café et le sucre ainsi que de l'évolution récente de la situation de ces produits, tel qu'elle a été exposée par le secrétariat. Plusieurs délégations ont fourni des renseignements complémentaires sur les faits survenus dans leurs pays.

En ce qui concerne le riz, la région méridionale de la République Arabe Unie a dû suspendre les exportations à la suite d'une mauvaise récolte.

On a enregistré une pénurie de riz et de blé au Pakistan, mais la situation de l'offre s'est améliorée ces derniers temps. La région sud de la République Arabe Unie aura probablement besoin d'importer plus de blé, en raison du recul de la production. La région nord de cette République, ainsi que la Jordanie et l'Irak, ont également enregistré des récoltes insuffisantes de blé et d'orge. On a souligné que les besoins d'importation de la région en bois et en produits dérivés restaient élevés. La production de fruits et de légumes augmente rapidement dans la région, et en particulier au Liban, en Jordanie et dans la République Arabe Unie, où les disponibilités exportables sont abondantes. Les délégations de l'Ethiopie et du Soudan ont attiré l'attention sur l'augmentation des effectifs animaux et de la production de l'élevage qui fournit des quantités croissantes pour l'exportation.

En se félicitant de la documentation présentée par le Secrétariat, la Conférence a estimé que les prévisions à court terme fournissent aux gouvernements une base solide pour déterminer les aménagements qu'il convient d'apporter aux politiques d'importation et d'exportation pour les 12 ou 18 mois à venir. Ces prévisions peuvent également aider les Etats à évaluer les perspectives des recettes en devises étrangères procurées par les produits agricoles. La Conférence a noté avec satisfaction que la FAO s'occupe sans

discontinuer de pousser davantage les travaux relatifs aux perspectives des différents produits; à son avis, les travaux du Comité des produits et de ses différents groupes, et ceux du Conseil et de la Conférence de la FAO peuvent se trouver utilement complétés par les échanges de renseignements auxquels procèdent les conférences régionales concernant les perspectives à court terme de l'offre et des besoins à l'égard des produits présentant de l'importance pour chaque région. On a suggéré que la FAO examine s'il est possible de préparer, de temps à autre, à l'intention des Etats Membres de la région, des exposés à jour sur la situation et les perspectives de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient.

b) Effet des facteurs à long terme sur la demande et la consommation.

Les facteurs mis en évidence par les débats sur les perspectives à long terme de la demande et la consommation ont été notamment la rapidité de l'accroissement démographique et les variations des niveaux de la consommation alimentaire.

On se rend compte que les données démographiques sont insuffisantes, dans de nombreux pays de la région: quoiqu'il en soit, le taux d'accroissement de la population est sans aucun doute très élevé, atteignant jusqu'à 3 pour cent par an dans quelques Etats, tout en se situant le plus souvent entre 2 et 2,5 pour cent. Un tel taux d'accroissement démographique exige de gros investissements et une expansion rapide de la production agricole, si l'on veut élever ou même simplement maintenir le niveau de vie.

On a également insisté sur les variations des niveaux de consommation des produits alimentaires, forestiers et autres produits agricoles qu'entraînent les variations du revenu et l'accroissement des populations urbaines. Ici encore, on manque de renseignements précis. Plusieurs délégations et notamment celles de l'Afghanistan, de l'Ethiopie, du Soudan et de la République Arabe Unie ont souligné qu'il fallait que les gouvernements accomplissent un effort de planification méthodique pour faire face à cet accroissement et à ces variations. Il a été intéressant à cet égard de noter les renseignements détaillés que de nombreuses délégations ont fournis sur la structure administrative des services gouvernementaux en exposant le rôle que jouent ces derniers dans la planification, la mise en oeuvre et l'administration du développement rural (point 10 de l'ordre du jour). Cette structure est variable et ne suit pas de méthode uniforme pour aborder les problèmes de la planification. De vastes plans nationaux de développement économique n'ont pas encore été mis au point dans la région, mais les délégués de plusieurs pays ont indiqué que des mesures étaient prises dans ce sens. Cette tâche est confiée le plus souvent à un office de développement ou à un conseil de coordination. L'accent a été mis sur la nécessité d'entreprendre des travaux de recherche économique en agriculture et d'organiser de nouveaux centres de perfectionnement sur l'établissement de plans économiques de développement agricole et forestier.

On a également souligné la nécessité de faire appel, pour apporter aux gouvernements une aide à plus long terme en matière de développement agricole, à des experts de premier rang, spécialistes de la planification économique mais ayant l'esprit ouvert à une grande variété de questions.

Des directives ont été également demandées sur les méthodes à adopter pour mettre en oeuvre les politiques de développement. A cet égard, le délégué de la République Arabe Unie a beaucoup insisté sur le rôle que peuvent jouer les coopératives pour la fourniture des biens nécessaires à la production et pour la commercialisation; il a également souligné qu'il faut améliorer les moyens de transport et de consommation pour faciliter le développement économique.

c) Commercialisation

La Conférence - et c'est là un des faits les plus marquants que ses débats aient mis en lumière - a pris conscience de la nécessité d'améliorer la commercialisation et la distribution dans les pays où, en raison de l'évolution démographique et de l'augmentation du revenu par habitant et de l'urbanisation, les systèmes traditionnels de transport et de marketing ne sont plus en mesure de subvenir à des besoins croissants, particulièrement en lait, en viande, en fruits, en légumes et autres denrées périssables. Toutes les délégations ont souligné qu'il fallait rationaliser la commercialisation. La délégation de la République Arabe Unie a fait mention de l'insuffisance de la flotte maritime et aérienne pour le transport des denrées périssables. D'autres délégations ont fait état de l'utilisation croissante de camions frigorifiques, mais on a surtout mis l'accent sur la nécessité d'accomplir un effort de recherche et de formation axé sur certaines méthodes de commercialisation. A cet égard, la République Arabe Unie a de nouveau offert son hospitalité au centre régional de formation sur la commercialisation des fruits et légumes que l'on a dû ajourner pendant plusieurs années, faute de fonds au titre des projets régionaux du PEAT. La délégation du Liban a fortement recommandé de créer dans son pays un centre régional permanent de la FAO en matière de commercialisation, qui s'occuperait de recherche et de formation, assurant en même temps des réalisations pratiques dans le domaine de la commercialisation des produits agricoles et en particulier des fruits et légumes. On a offert officiellement des bâtiments pour le centre, notamment des installations pour la recherche et l'expérimentation, 3 grands centres pour l'emballage des agrumes et des pommes, des chambres froides et des véhicules frigorifiques aux fins de démonstration. On a exposé les avantages particuliers que présente le Liban pour l'organisation de ce centre régional, avantages auxquels des nombreuses délégations ont été sensibles.

Les propositions ci-dessus sont incorporées dans la recommandation suivante.

RECOMMANDATION SUR LE POINT 6 DE L'ORDRE DU JOUR

"ORIENTATION DE LA PRODUCTION AGRICOLE ET DE L'OFFRE
EN FONCTION DE LA DEMANDE"

La Conférence recommande:

A. Aux gouvernements de la région:

Afin d'améliorer l'organisation de la production agricole et les données qui servent de base à la planification agricole

1. d'étudier attentivement les moyens d'améliorer les institutions rurales, en particulier par la création de coopératives pour la fourniture de semences améliorées, d'engrais et d'autres biens nécessaires à la production, et pour la commercialisation.
2. d'entreprendre des enquêtes et notamment:
 - a) de rassembler et d'analyser des statistiques sur le niveau de la population, son taux d'accroissement, les variations de la répartition par âges, le taux et le degré d'urbanisation et d'autres facteurs pertinents, et de s'assurer dans l'élaboration de ces études l'entier appui de l'Organisation des Nations Unies, de la Société statistique pour les pays arabes et d'autres organismes qui ont de l'expérience dans le domaine démographique.
 - b) d'effectuer des enquêtes sur la consommation des ménages afin de déterminer les dépenses relatives aux articles alimentaires et non alimentaires, y compris la valeur de l'autoconsommation, par rapport aux dépenses globales, ainsi que la taille de la famille et l'âge de ses membres dans différents groupes sociaux et classes de revenu. Ces enquêtes peuvent être combinées, lorsqu'il y a lieu, avec des enquêtes sur les régimes alimentaires et d'autres études économiques. Il convient de s'assurer le concours des organes statistiques compétents dans ce domaine et notamment du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient.

B. A la FAO

De prendre dès que possible, afin d'améliorer l'efficacité de la planification et de la commercialisation agricole dans la région, les mesures suivantes:

1. organiser un nouveau centre régional de perfectionnement sur la planification économique et l'élaboration de projets, notamment dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches.

2. mettre sur pied un centre de formation accélérée sur les méthodes d'emballage, de classement par qualité et de commercialisation des fruits et légumes, qui se tiendrait au Caire. Ce centre, après avoir été ajourné plusieurs fois faute de fonds au titre des projets régionaux du PEAT, devait se tenir au Caire en 1958; il faut s'efforcer tout spécialement d'obtenir les fonds nécessaires pour l'organiser dès que possible.
3. Créer au Liban un institut régional permanent de la commercialisation chargé:
 - a) d'organiser régulièrement des cours de perfectionnement sur les principes et la pratique de la commercialisation agricole.
 - b) d'assurer dans la région une formation sur la commercialisation des produits agricoles et en particulier des fruits et légumes.
 - c) d'étudier et de mettre au point des catégories de classement par qualités et des normes applicables sur le plan régional et international.
 - d) d'étudier et de développer les opérations d'emballage, de manutention, d'entreposage et de transport des produits agricoles, et en particulier des fruits et légumes.
 - e) d'effectuer des travaux de recherche sur les méthodes de commercialisation.
 - f) de publier des rapports et des études sur la commercialisation agricole.

Le Directeur général est invité à inspecter au Liban l'emplacement et les installations prévues pour cet institut permanent et à examiner la possibilité de financer le projet dès que possible, à l'aide, entre autres, du PEAT et du Fonds spécial de l'Organisation des Nations Unies pour le développement économique.

4. De façon générale se mettre en rapport avec les gouvernements: Pour faire porter autant que possible toute expansion de la production sur les denrées dont il y a pénurie, conformément aux principes de l'expansion sélective de la production et de la consommation adoptés par la Conférence de la FAO à sa 7ème session.
5. D'intervenir auprès des gouvernements détenteurs d'importantes disponibilités de denrées alimentaires:

Pour qu'ils envisagent de fournir des approvisionnements, en particulier de céréales, dans le cadre d'accords monétaires appropriés, afin d'aider les pays de la région qui exécutent des programmes de développement économique de grande envergure, conformément aux principes formulés par la FAO pour l'écoulement des excédents et aux recommandations de la Conférence et du Conseil de la FAO.

6. Demander à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres institutions:

D'entreprendre des enquêtes sur le matériel disponible pour le transport des denrées périssables, y compris les avions légers et de forte capacité et les bateaux à cales réfrigérées et ventilées, les résultats de ces enquêtes devant être communiqués dès que possible aux pays intéressés de la région.

2. Problèmes de nutrition dans la région

On ne saurait trop souligner l'ampleur et la gravité des problèmes de nutrition qui se posent dans la région. Bien qu'il soit actuellement impossible de procéder à une analyse satisfaisante de la consommation alimentaire parce que les données dont on dispose sur les disponibilités et l'utilisation des denrées alimentaires sont insuffisantes et imparfaites et parce que les enquêtes sur la consommation effectuées jusqu'ici sont peu nombreuses, les preuves ne manquent pas pour démontrer que le régime alimentaire laisse à désirer dans de larges couches de la population. On ne peut parler à l'heure actuelle de déficience calorique marquée dans l'ensemble des pays de la région, mais la ration énergétique est néanmoins insuffisante dans certains groupes, et elle est sujette à des variations saisonnières. En revanche, il y a déficience générale pour les protéines de haute qualité, ainsi que pour certaines vitamines et certains principes minéraux essentiels. Les données concernant la fréquence de la sous-alimentation, de la malnutrition et des maladies de carence, de même que les taux de morbidité et de mortalité chez les nourrissons et les enfants en bas âge, confirment dans l'ensemble les indications dont on dispose sur la consommation alimentaire. Les deux séries d'éléments apportent la preuve qu'il est nécessaire de relever les niveaux de nutrition.

Saisie d'un résumé du rapport du Comité FAO/OMS de la nutrition pour le Proche-Orient, qui s'est réuni au Caire du 18 au 26 novembre 1958, la Conférence a examiné et appuyé celles des recommandations de ce Comité qui relevaient de la compétence de la FAO. Elle en reproduit certaines dans son propre rapport, sous les rubriques appropriées, après y avoir apporté les additifs et les correctifs qui découlaient de ses débats. Le texte intégral du rapport du Comité mixte sera communiqué ultérieurement aux gouvernements.

a) La nutrition dans ses rapports avec la politique alimentaire et agricole

De multiples facteurs influent sur la consommation alimentaire. La section A du présent chapitre évoque notamment à cet égard les modifications démographiques, le niveau des revenus et des prix, et les problèmes de commercialisation. Il est toutefois essentiel, lorsqu'on établit les programmes alimentaires et agricoles, de prendre sérieusement en considération les besoins nutritionnels des consommateurs et d'orienter les programmes en fonction de ces besoins. Bien que les mesures pratiques prises pour améliorer la nutrition doivent nécessairement différer d'un pays à l'autre, la Conférence souligne la nécessité qui existe dans la plupart des pays, d'accroître les ressources en aliments protéiques peu coûteux, d'origine animale ou végétale, comme le poisson et les légumineuses. Il est également du plus haut intérêt, du

point de vue nutritionnel, d'augmenter la production et la consommation de fruits et légumes. A cet égard, il faut se préoccuper d'établir un juste équilibre entre les cultures de rapport et les productions vivrières auto-consommées, qui concourent à la satisfaction des besoins nutritionnels de la population. Il importe particulièrement d'améliorer les moyens de conservation, d'entreposage, de transport et de commercialisation des denrées alimentaires. Les pays de la région devraient s'efforcer de faire un plus large usage, pour la consommation humaine, d'aliments comme les dattes, qui sont en excédent dans certains pays.

On trouvera ci-après l'exposé des diverses mesures qu'impliquent la mise au point et l'application d'une politique nationale satisfaisante en matière de nutrition.

b) Données sur la consommation alimentaire

Il est nécessaire de réunir dans les divers pays des données plus exactes et plus complètes sur la consommation alimentaire; il est, en effet, indispensable de connaître la consommation alimentaire et ses tendances, si l'on veut pouvoir élaborer des politiques nationales rationnelles en matière d'alimentation et de nutrition. Il faut, à cet effet, établir à l'échelon national des bilans des disponibilités alimentaires et effectuer des enquêtes diététiques. Les enquêtes sur la consommation alimentaire familiale, dont il est question à la section III A, peuvent répondre à des objectifs divers. Si cet objectif est avant tout économique, l'enquête doit être conçue de telle sorte qu'elle fournisse en même temps des renseignements utiles du point de vue nutritionnel. Inversement, lorsqu'on effectue une enquête diététique essentiellement destinée à renseigner sur la consommation alimentaire, on doit également se documenter sur les conditions économiques, agronomiques et sociales dans le milieu étudié. Chaque fois que la chose est possible, les enquêtes sur le régime alimentaire et les enquêtes cliniques sur l'état de la nutrition devraient être menées de front dans le même groupe de population, et les responsables des enquêtes cliniques devraient s'efforcer d'établir la relation entre la nutrition et les maladies infectieuses ou parasitaires. Pour pouvoir analyser les données résultant des enquêtes diététiques, il est nécessaire de connaître la teneur des aliments locaux en principes nutritifs, ainsi que les effets des méthodes locales de traitement sur la valeur nutritive de ces aliments.

La Conférence recommande:

- a) que les gouvernements fassent tous leurs efforts pour établir des bilans satisfaisants des disponibilités alimentaires nationales, en sollicitant, le cas échéant, le concours de la FAO;
- b) que des enquêtes diététiques plus nombreuses soient effectuées, sur une base statistique rationnelle, par des spécialistes suffisamment expérimentés, les enquêtes diététiques et les enquêtes sur l'état de la nutrition étant autant que possible conduites simultanément au sein d'un même groupe de population;
- c) que soit préparé, avec le concours de la FAO, un "Manuel sur les techniques d'enquête diététique", simple et spécialement conçu pour les zones rurales, exposant aussi bien les méthodes d'enquête que les méthodes d'analyse et de présentation des résultats.

c) Comités nationaux de la nutrition

Des comités nationaux de la nutrition, composés de façon adéquate et dotés d'attributions précises, peuvent apporter un précieux concours à la réalisation des objectifs visés. Diverses conférences de la FAO, à commencer par celle de Hot Springs (1943), ont préconisé la création de tels organismes. La Conférence a cependant noté que, bien souvent, ces comités étaient restés stériles ou n'avaient pas survécu, et cela pour des raisons diverses: programmes et fonctions mal définis, manque de nutritionnistes qualifiés pouvant fournir des avis techniques, crédits insuffisants pour permettre aux comités de fonctionner activement et d'encourager les travaux nutritionnels et les programmes de nutrition appliquée, enfin, autorité insuffisante pour influencer sur la politique nationale en matière de nutrition. Ce problème a particulièrement retenu l'attention de la neuvième Conférence de la FAO (1957). Chaque fois qu'elle s'est réunie, la Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient a insisté sur la nécessité de constituer des comités de cette nature; la Ligue arabe a fait de même. En ce qui concerne la structure et les fonctions de ces organismes, la présente Conférence formule les observations suivantes:

- i) Pour qu'un comité national de la nutrition exerce une influence réelle sur la politique nationale en matière d'alimentation et de nutrition, il doit être composé de hauts fonctionnaires. Mais ceux-ci n'ont pas toujours le temps d'étudier de manière approfondie les problèmes qui se posent; ils ont donc besoin de conseils techniques.
- ii) Le Comité peut se réunir sous les auspices du Ministère de la santé publique ou du Ministère de l'agriculture. Mais la mise au point des politiques et programmes en matière de nutrition dépend des efforts coordonnés de plusieurs ministères et services. Il est donc souhaitable que le Comité ne dépende pas d'un seul ministère, mais fasse rapport à une autorité exécutive supérieure, Conseil des ministres ou Conseil national du Plan, par exemple.
- iii) Il est essentiel que le Comité ait un secrétariat permanent, et il convient de prendre à cette fin les dispositions financières et administratives nécessaires. Les fonctions de secrétaire technique du Comité doivent être exercées par un nutritionniste hautement qualifié et expérimenté.
- iv) Le Comité doit se tenir en rapport étroit avec les laboratoires universitaires de recherche et les instituts de recherche. Il serait préférable qu'il dispose de crédits lui permettant de participer aux recherches nécessaires, pour orienter les travaux pratiques dans le domaine de la nutrition.
- v) Les comités nationaux de la nutrition pourraient éventuellement être composés de hauts fonctionnaires des ministères intéressés, ainsi que de représentants des industries alimentaires et des consommateurs. Il suffirait probablement qu'ils se réunissent une fois par an, à condition que la session ait été bien préparée. Les travaux de fond seraient effectués par des sous-comités techniques, organisés par le secrétariat permanent, et qui adresseraient au Comité national de la nutrition proprement dit des recommandations sur les mesures à prendre. Les rapports et recommandations du Comité ne devraient pas se borner à des généralités, mais reposer sur des faits concrets et convaincants.

Tout en formulant ces indications générales, la Conférence reconnaît que, dans leurs détails, la structure et les attributions des comités nationaux de la nutrition varieront nécessairement d'un pays à l'autre, en fonction notamment des orrements administratifs.

La Conférence recommande:

- a) que des comités nationaux de la nutrition soient créés dans les pays où il n'en existe pas encore et que, dans les autres, ces organismes soit renforcés en tant que de besoin;
- b) que ces comités soient dotés des pouvoirs et des fonds nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions.
- d) Services, instituts et bureaux de nutrition nationaux

Les principales fonctions de ces organismes consistent à mener des enquêtes, à entreprendre des recherches spéciales sur les problèmes de nutrition et à mettre au point des programmes d'enseignement. Ils doivent collaborer étroitement avec les divers ministères ou services officiels - notamment Santé publique, Agriculture et Enseignement - qui s'occupent à des titres divers de la nutrition, ainsi qu'avec les comités nationaux de nutrition.

La Conférence recommande:

- a) que des instituts nationaux de nutrition soient créés dans les pays qui n'en possèdent pas encore et que, dans les autres, les instituts existants soient renforcés;
- b) que la FAO fournisse, sur demande des gouvernements, des experts, du matériel et des bourses de perfectionnement, pour aider à la création et au développement de ces instituts.
- e) Objectifs de consommation

Il convient de fixer, avec le concours des instituts nationaux et des spécialistes de la nutrition, des objectifs de consommation qui tiennent compte des besoins nutritionnels. La définition de ces objectifs doit se faire avec réalisme, en fonction notamment des habitudes alimentaires régnantes, de la situation économique et des possibilités pratiques d'expansion de la production vivrière. Dans la plupart des pays, il importe d'accorder une place importante à l'accroissement des ressources en aliments de haute valeur protéique.

f) Education et formation en matière de nutrition

Si la solution du problème nutritionnel dépend en grande partie du développement agricole et économique, l'ignorance quant aux aliments et aux régimes nécessaires à la santé est aussi pour beaucoup dans le fait que les individus sont mal nourris. Un effort éducatif énergique en matière de nutrition est un élément indispensable de la politique nationale d'alimentation et de nutrition.

L'éducation nutritionnelle doit s'opérer par diverses voies: établissements scolaires, services d'hygiène maternelle et infantile, programmes de développement communautaire, de bien être rural et de vulgarisation agricole; elle doit être rattachée à d'autres activités comme l'enseignement de l'hygiène, l'alimentation supplémentaire, l'enseignement ménager et, lorsque la chose est possible, la création de jardins scolaires. Il faut pour cela assurer la formation nutritionnelle des travailleurs de diverses catégories, depuis les nutritionnistes de profession et spécialisés jusqu'aux personnes appartenant aux services locaux qui peuvent, au cours de leurs activités quotidiennes, inculquer aux populations des notions de nutrition. En ce qui concerne les professionnels, il faut en particulier se préoccuper de former, à l'échelon universitaire, davantage de nutritionnistes et de diététiciens non médecins et de leur assigner des fonctions pratiques appropriées. Il est également nécessaire de développer les services d'économie domestique et de former un plus grand nombre de spécialistes dans ce domaine, car les monitrices peuvent avoir une action auprès des ménagères et aider à l'amélioration du régime alimentaire familial. Il faudrait enfin initier aux questions de nutrition les agents des services opérant à l'échelon local, afin de leur permettre d'inculquer à la population de moilleures habitudes alimentaires. Dans le cadre des campagnes éducatives, il ne faut pas négliger les questions d'hygiène des aliments, ni le rapport entre la malnutrition et les maladies infectieuses et parasitaires.

La Conférence recommande:

- a) que des mesures soient prises dans les divers pays pour développer la formation de nutritionnistes spécialisés;
- b) qu'une place convenable soit faite à l'enseignement de la nutrition dans les établissements qui forment le personnel de santé, les instituteurs, les conseillers agricoles et les assistantes sociales;
- c) que l'éducation nutritionnelle du public soit activement poussée, par tous les moyens appropriés;
- d) que la FAO envisage la possibilité d'organiser, de préférence avec le concours de l'OMS et d'autres organismes internationaux, un cours de formation professionnelle sur la nutrition à l'intention des travailleurs de la région.

g) Alimentation supplémentaire

L'alimentation supplémentaire des groupes vulnérables, en particulier des femmes enceintes et allaitantes, des enfants en bas âge et des enfants d'âge scolaire, constitue un moyen direct d'amélioration de la nutrition qui peut aussi contribuer à l'éducation nutritionnelle. L'organisation, par voie de subventions, de repas gratuits ou fournis à bon compte à l'intention des ouvriers et autres catégories de travailleurs, constitue également une mesure intéressante.

Le Comité recommande:

- a) que les gouvernements donnent plus d'ampleur aux programmes d'alimentation supplémentaire destinée à ces divers groupes;
- b) qu'un séminaire sur l'alimentation supplémentaire et l'enseignement de la nutrition soit organisé par la FAO, en collaboration avec le FISE et l'OMS.

h) Autres recommandations à la FAO

La Conférence recommande:

- a) que des dispositions soient prises pour qu'une équipe restreinte de nutritionnistes hautement qualifiés se rende, sur demande des gouvernements, dans les différents pays de la région, afin de donner son avis sur les programmes de recherche nutritionnelle et de nutrition appliquée et sur les problèmes posés par la politique nationale dans ce domaine. La FAO devrait demander pour ce projet le concours de l'OMS;
- b) que la FAO accorde, sur demande des gouvernements, un plus grand nombre de bourses de perfectionnement pour assurer la formation à l'étranger de spécialistes de la nutrition et des domaines connexes, appartenant à des pays de la région.

i) Echanges d'informations

Pour la poursuite de leurs activités dans le domaine de la nutrition, les pays ont intérêt à se tenir mutuellement informés de l'évolution des travaux de recherche et des progrès de la nutrition appliquée.

La Conférence recommande:

que les échanges d'information technique sur la nutrition et les sujets connexes se multiplient à l'intérieur de la région et que le Bureau régional de la FAO encourage ces échanges et y contribue.

j) Réunions futures du Comité FAO/OMS de la nutrition pour le Proche-Orient

L'avantage de ces réunions est de faire entrer en contact les nutritionnistes des différents pays, de mieux définir les problèmes de nutrition qui se posent dans la région, et de permettre l'établissement de plans d'avenir.

La Conférence recommande:

que de nouvelles réunions du Comité FAO/OMS de la nutrition pour le Proche-Orient soient organisées périodiquement, de préférence tous les trois ans environ.

3. Organisation et développement de la recherche dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts.

La Conférence dans son ensemble a reconnu la nécessité, pour le développement agricole, de programmes nationaux de recherche solidement charpentés. Plusieurs délégations ont donné, à propos des organismes nationaux de recherche existants, des détails montrant qu'un certain nombre de pays ont déjà créé des comités de coordination, des conseils de la recherche et autres organismes de recherche assurant la liaison entre les chercheurs et les organismes chargés de l'élaboration des politiques.

Le délégué de la République Arabe Unie a exposé ce que son pays a fait ces dernières années pour stimuler et organiser la recherche scientifique. Depuis la création en 1920 de l'Office de la Recherche sur le coton, les travaux de recherche entrepris pour l'amélioration de certaines cultures se sont considérablement développés. Des Comités de la recherche ont été créés dans plusieurs ministères et organismes. En 1956, le Conseil supérieur des sciences a été institué pour coordonner toutes les activités entreprises par le gouvernement dans le domaine de la recherche et pour encourager une application plus étendue de la recherche scientifique. Ce Conseil étudie actuellement un programme national de recherches.

Le délégué de l'Iran a mis l'accent sur la pénurie de spécialistes et sur la nécessité de donner aux chercheurs les traitements les plus élevés; il a indiqué que son pays avait adopté cette politique, et institué un comité chargé de coordonner les diverses activités de recherche entreprises par les ministères.

Le Gouvernement de l'Irak poursuit depuis de nombreuses années des recherches dans des domaines très variés de l'agriculture, et particulièrement dans la science des sols, dans les problèmes de salinité et dans la lutte contre les maladies et les ennemis des plantes et des animaux. Une Direction générale de la Recherche a été instituée en 1957 pour diriger, sous l'égide du Ministère de l'Agriculture, des travaux de recherche sur l'agriculture et les pêches. Un Conseil de la recherche a été créé au sein de cet organisme et placé sous l'autorité de son Directeur général. Des recherches sont également effectuées par le Département des forêts qui dépend lui aussi du Ministère de l'agriculture. En Jordanie a été créé un Service de la recherche scientifique groupant des spécialistes qualifiés; le Ministère jordanien de l'agriculture a mis treize stations expérimentales à la disposition de ce service pour qu'il y poursuive des travaux de recherches portant sur plusieurs domaines de l'agriculture. L'application des résultats de la recherche s'est trouvée facilitée par l'expansion donnée à la Division de la vulgarisation du Ministère de l'agriculture, qui compte maintenant 182 employés parmi lesquels des experts de toutes les questions agricoles, de l'économie ménagère et de l'organisation de clubs pour la jeunesse. Le Service jordanien des forêts met actuellement en œuvre des mesures de conservation des sols et des eaux, et de reboisement sur des terres domaniales et privées. L'une des graves difficultés auxquelles se heurtent la recherche et la vulgarisation est que les stagiaires venus des zones rurales sont souvent fort peu désireux de retourner travailler en milieu rural.

Le délégué du Soudan a demandé si la FAO pourrait aider son gouvernement à recruter directement des spécialistes qualifiés de la recherche, car il se heurte pour ce recrutement à des difficultés croissantes. Le Soudan a entrepris dans des domaines très variés des recherches qui sont coordonnées par un comité consultatif sur la recherche agricole. L'institution d'un Conseil central de la recherche est à l'étude.

D'autres délégation ont exposé les activités de recherche entreprises dans leur pays respectifs et souligné la pénurie de chercheurs et d'équipement qui sévit dans toute la région. On a formulé un certain nombre de propositions tendant à obtenir l'aide de la FAO pour organiser les services nationaux de recherche et instituer une coopération régionale en cette matière.

On a souligné le rôle que peut jouer le Bureau régional pour stimuler cette coordination et le Directeur général a été invité à examiner les moyens d'assurer cette tâche de liaison.

LA CONFERENCE

Reconnaissant l'importance de la contribution que divers aspects de la recherche agricole et l'application de collo-ci peuvent apporter au développement économique des pays de la région;

Considérant que la mise sur pied et l'exécution de programmes de recherche agricole exigent des ressources importantes et un personnel qualifié;

Convaincue de la nécessité de mettre tout en oeuvre pour encourager et faciliter la coopération régionale dans la recherche agricole,

Invite le Directeur général

1. à entreprendre une étude et à préparer un document de travail sur les organisations nationales de recherche et leurs activités dans le domaine de l'agriculture;
2. à convoquer à une date appropriée un groupe de travail où seront représentés les gouvernements et organisations intéressés de la région pour étudier et recommander les mesures propres à réaliser une meilleure coordination de la recherche agricole.

4. Régime foncier et colonisation au Proche-Orient

Au cours de l'année écoulée, les problèmes relatifs à la réforme de régime foncier ont reçu dans la Région une attention croissante. Des lois d'une grande portée sur la réforme agraire ont été promulguées dans la Région Nord de la République Arabe Unie et en Irak. Dans la Région égyptienne de la République Arabe Unie, la distribution des terres réquisitionnées en vertu de la loi sur la réforme agraire est pratiquement achevée. En Iran, où la distribution de terres de la Couronne aux paysans des villages se poursuit depuis quelque temps, le gouvernement se dispose actuellement à distribuer des terres domaniales à ceux qui en étaient locataires; au Pakistan occidental, on a institué, pour améliorer le régime foncier, une Commission de la réforme agraire dotée de pouvoirs étendus, et une société pour la mise en valeur agricole, qui a pour fonction d'accélérer la colonisation agricole. Toutes ces réformes présentent un trait commun: elles visent toutes à donner aux cultivateurs des stimulants qui les inciteront à produire plus, la possibilité d'élever leur niveau de vie, et un statut plus élevé dans la société et dans la nation.

Pour améliorer son régime foncier, chaque pays peut choisir entre diverses méthodes. Certaines mesures de réforme agraire apportent dans l'édifice social une transformation radicale; d'autres peuvent s'intégrer à l'ordre de choses existant; d'autres encore occupent entre ces deux extrêmes une position intermédiaire. Le choix entre ces divers types de mesures relève avant tout de la politique générale du pays et dépend des circonstances propres à chaque pays.

Une fois qu'un gouvernement a opté pour un type déterminé de réforme agraire, un grand nombre de problèmes techniques, économiques et administratifs se posent lors de la mise en oeuvre de la politique nationale en la matière. Adopter une loi est une chose; l'appliquer et l'administrer avec succès en est une autre. Dans diverses parties du monde, nombreux sont les pays qui se sont heurtés aux plus grandes difficultés dans la mise en oeuvre et l'administration efficace des lois sur la réforme agraire.

Il est indispensable, pour réussir, de confier à des mains compétentes les aspects techniques, économiques et administratifs du programme sous les rapports suivants: amélioration des méthodes de production et de commercialisation, services efficaces en matière de coopératives, de crédit et de vulgarisation, et bonne organisation sur le plan local en vue d'assurer la participation des cultivateurs au programme. Faute de satisfaire à ces conditions, le programme de réforme agraire, loin de donner les résultats voulus, risque de faire baisser la consommation, d'entraîner une grave diminution de la production agricole - notamment dans les cultures commerciales ou destinées à l'exportation - bref de ne laisser qu'amère désillusion dans l'esprit de ceux-là même qui devaient en bénéficier, c'est-à-dire les locataires et ouvriers agricoles. Il ne suffit pas de distribuer les terres. Il faut encore utiliser les terres et les eaux mieux qu'auparavant, fournir du crédit sous des formes plus nombreuses et plus satisfaisantes, organiser des services coopératifs, et surtout aider les cultivateurs à assumer leurs responsabilités d'exploitants dans leurs fermes, de citoyens dans leur communauté et dans la nation. Le délégué de la République Arabe Unie a déclaré qu'il fallait considérer le cultivateur comme constituant l'élément principal de la production et prendre toutes les mesures possibles pour accroître son bien-être. C'est le bien du cultivateur - propriétaire, locataire ou ouvrier agricole - que les programmes de réforme agraire doivent s'efforcer d'assurer.

Les délégués dans leur ensemble sont convenus qu'aux mesures réformant le régime foncier devaient s'ajouter, pour les renforcer, des dispositions relatives au crédit contrôlé qui soient bien adaptées aux besoins des locataires agricoles et des petits propriétaires en ce qui concerne la gestion de leur exploitation: il faut en effet qu'ils puissent se procurer à des conditions avantageuses les semences de qualité, les engrais, l'énergie pour la traction et le matériel qui leur sont nécessaires pour accroître l'efficacité de la production. Les lois sur la réforme agraire adoptées dans la République Arabe Unie (Régions Sud et Nord), en Irak et en Iran contiennent des dispositions de cet ordre.

La Conférence a reconnu l'importance que présente la création de sociétés coopératives dynamiques pour aider les petits cultivateurs à commercialiser leurs produits, à acheter les divers biens nécessaires à la production et à la consommation familiale, à obtenir la possibilité d'utiliser diverses sortes de machines et de matériel trop coûteux pour qu'ils puissent les acquérir individuellement, et à appliquer des assolements et d'autres pratiques culturales plus rationnels. Les délégués de la République Arabe Unie, de l'Irak et de l'Iran ont déclaré que leurs gouvernements apportent sans hésiter leur appui moral et leur aide financière aux coopératives, notamment dans les zones où s'applique la réforme agraire. Le représentant de la Ligue des Etats arabes a fait valoir la nécessité absolue d'encourager l'essor du mouvement coopératif, étant donné qu'il s'agit, dans la plupart des pays de la Région, d'une forme relativement nouvelle d'organisation et d'aide mutuelle. Il a fait état d'une réunion sur les coopératives que l'on envisage de tenir dans la Région en 1959, et où l'on pense étudier le rôle des coopératives dans les programmes de réforme agraire.

Les délégués ont également été d'accord pour se déclarer convaincus du rôle essentiel des services de vulgarisation dans les programmes de réforme agraire. Les cultivateurs sont appelés à se charger de responsabilités nouvelles en tant qu'exploitants d'unités agricoles productives, et à adopter des techniques et des méthodes de culture plus efficaces. Il faut pour cela mettre en oeuvre des compétences techniques nouvelles en vue de réorganiser les exploitations et d'en faire des entreprises modernes de production, ce qui exige l'aide d'agents de vulgarisation ayant reçu une solide formation et qui donneront, à l'échelon du village, des conseils d'ordre technique et économique.

Plusieurs délégués ont soulevé le problème du remembrement et des moyens d'agrandir les exploitations trop petites afin de créer des unités d'exploitation économiquement viables et assurant au cultivateur et à sa famille un niveau de vie convenable. La solution de ces problèmes exige un bon système cadastral et l'existence de dispositions empêchant à l'avenir le morcellement des terres en exploitations dispersées et antiéconomiques. La Conférence a pris note du fait que la FAO effectue des travaux dans ce domaine, et elle s'est déclarée vivement intéressée par l'expérience que d'autres pays ont pu acquérir quant aux moyens de résoudre ces problèmes.

La délégation de la République Arabe Unie a fait un exposé des résultats satisfaisants obtenus dans la Région Sud grâce à la fixation d'un plafond pour les loyers. Le revenu des familles de locataires a augmenté, non seulement parce que le montant des loyers qu'elles avaient à payer s'est trouvé diminué, mais aussi parce que cet abaissement des loyers a permis aux cultivateurs, qui bénéficiaient par ailleurs de l'aide et des conseils des sociétés coopératives, de consacrer à la production des investissements plus considérables. Dans plusieurs pays du Proche-Orient, comme par exemple la Jordanie, l'Irak, la République Arabe Unie, le Pakistan et Malte, les locataires agricoles jouissent aujourd'hui d'une plus grande sécurité des conditions d'occupation des terres.

La Conférence a demandé avec insistance que l'on accorde une attention plus grande aux enquêtes sur les ressources en terres et en eaux ainsi qu'à la planification de l'utilisation des terres; en effet, la réforme agraire exige à beaucoup d'égards que l'on affecte les diverses catégories de terres à l'usage qui leur convient le mieux, par exemple culture irriguée, culture sèche, pâturage ou forêts. En outre, il faut assurer la coordination de ces divers modes d'utilisation des terres de manière à en obtenir la plus forte production possible et à assurer un revenu suffisant aux familles rurales des diverses zones considérées. La FAO a été priée de fournir, dès qu'elle disposera des fonds nécessaires, les services d'un conseiller de tout premier plan dans ce domaine (planification de l'utilisation des terres et mise en valeur des exploitations en vue de l'utilisation la plus efficace des ressources en terres et en eaux).

Le représentant de l'OIT a expliqué que son organisation portait un vif intérêt à la réforme agraire, en particulier sous l'angle du bien-être des travailleurs agricoles, de leurs conditions d'emploi et de leurs possibilités de promotion, ainsi qu'à toute mesure de nature à améliorer les salaires des ouvriers agricoles. Sur ces questions, l'OIT continuera à collaborer avec la FAO et avec les pays de la Région.

La Conférence a fait sien la recommandation faite au Centre d'étudier sur les problèmes agraires de Salahuddin et suivant laquelle, étant donné qu'il importe d'entreprendre des études sur les problèmes agraires et en particulier d'intensifier la mise en valeur des terres et des eaux en vue d'installer les familles rurales dans des exploitations productives, on devrait organiser au Proche-Orient, sous les auspices de la FAO, un institut, centre ou groupe permanent chargé de suivre constamment ces problèmes, de faire des études à leur sujet et de former des techniciens dans ce domaine.

5. Le rôle des services gouvernementaux dans la planification, la mise en oeuvre et l'administration des programmes de développement rural

La Conférence a examiné les points suivants: organismes de planification, structure organique des Ministères de l'agriculture et organisation ou dispositifs de coordination des programmes de développement rural. Elle reconnaît généralement la nécessité d'une vaste planification économique et sociale fondée sur des données techniques, économiques et sociales très complètes. Par contre, la nécessité de planifier la structure administrative et de recruter le personnel indispensable à la mise en oeuvre du développement n'est pas apparue aussi évidente.

La plupart des délégations nationales ont reconnu la nécessité d'agir simultanément dans les nombreux domaines intéressant le développement rural. Bien que l'on se soit généralement mis d'accord pour estimer qu'il fallait s'attaquer à l'ensemble du problème, les avis ont été partagés sur la façon d'organiser les travaux. Dans certains pays, des programmes consacrés, par exemple, au développement des collectivités sont entrepris plus ou moins parallèlement aux programmes des anciens services. Par

contre, un certain nombre de pays ont entrepris résolument d'intégrer, ou tout au moins de coordonner étroitement toutes les activités axées sur le développement rural.

Les délégués ont exprimé l'avis que l'assistance de la FAO dans le domaine de la planification, de l'organisation et de l'administration des programmes de développement rural serait utile et bien accueillie. Cette assistance ne pourrait être fournie que par des experts du niveau le plus élevé, possédant une formation très complète et une grande expérience. L'opinion a été également exprimée qu'une meilleure intégration, au sein de la FAO, des travaux entrepris dans les divers domaines, faciliterait aux gouvernements la solution des grands problèmes de planification et d'organisation.

D. ACTIVITES DETERMINEES AU SUJET DESQUELLES LA CONFERENCE ETAIT APPELEE A SE PRONONCER OU A RECOMMANDER DES MESURES A PRENDRE PAR LES GOUVERNEMENTS

a) Lutte antiacridienne

1. Criquet pèlerin

La Conférence a considéré avec une attention particulière la question de la lutte contre le criquet pèlerin qu'elle considère comme l'une de celles qui influent le plus sur l'économie de tous les pays de la région.

La Conférence a constaté avec satisfaction que, ces dernières années, les pays du Proche-Orient ont développé considérablement leurs services de lutte antiacridienne et que l'action coopérative internationale s'est intensifiée depuis que la FAO a accepté d'assumer des fonctions de coordination. Malgré ces progrès, les pays du Proche-Orient n'en sont pas moins encore sous la menace constante d'une invasion soudaine de criquets pèlerins, et les récoltes subissent encore périodiquement des pertes.

La Conférence a reconnu en outre le coût élevé des méthodes actuelles et d'une lutte antiacridienne conduite selon des principes stratégiques, qui entraînent indubitablement un certain gaspillage de main-d'oeuvre et de produits; estimant que la seule possibilité d'appliquer une politique plus rationnelle de lutte contre le criquet pèlerin est offerte par une politique à long terme de recherches, de prospection et de formation professionnelle, elle a adopté la résolution suivante:

La Conférence

Notant avec satisfaction la création d'un Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique et

Estimant qu'un projet inter-régional élargi de lutte contre le criquet pèlerin justifie un appel au Fonds spécial,

Recommande que les propositions formulées en détail à l'annexe III relativement à un programme élargi de lutte contre le criquet pèlerin, dont le coût est estimé à environ 3,7 millions de dollars E.U., soient soumises au plus tôt, par les Gouvernements représentés à la quatrième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, à l'examen du Directeur général auquel incombe l'administration du Fonds spécial.

Vu l'urgence de la question, la Conférence autorise le Directeur général de la FAO à soumettre ces propositions au Directeur général du Fonds spécial au nom des gouvernements des pays ci-après:

Ethiopie

Pakistan

Iran

Arabie saoudite

Jordanie

Soudan

et de tout autre gouvernement qui lui demandera d'agir dans ce sens.

La Conférence a approuvé en principe les propositions soumises par la République Arabe Unie à la cinquième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin et tendant à donner plus de vigueur aux campagnes internationales menées dans la Péninsule arabe en les plaçant sous une direction unique et en leur donnant plus de souplesse et un budget stable. La Conférence a invité tous les gouvernements à faire connaître le plus rapidement possible au Directeur général ce qu'ils pensent de ces propositions pour que l'on puisse les examiner dans les détails à la prochaine session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, c'est-à-dire en juin/juillet 1959.

Tout en attribuant une grande importance stratégique à la Péninsule arabe aux fins de la lutte contre le criquet pèlerin, la Conférence a attiré l'attention sur la nécessité de traiter tout l'ensemble de l'aire d'invasion comme une entité unique. Les efforts les plus poussés au Proche-Orient pourraient voir leurs effets annulés si les mesures de lutte étaient insuffisantes dans les autres secteurs.

La Conférence a instantanément invité le gouvernement du Yémen à constituer le plus tôt possible son service de lutte antiacridienne, estimant que l'absence d'un tel service est un sérieux obstacle à une lutte efficace dans l'ensemble de la Péninsule arabe.

Notant la gravité de la situation acridienne dans la Péninsule arabe, la Conférence a exprimé l'espoir que le Directeur général voudra bien rechercher toutes les possibilités d'une assistance immédiate dans cette région.

2. Criquet marocain

Reconnaissant la menace persistante d'invasion de criquets marocains qui pèse sur beaucoup de pays du Proche-Orient, la Conférence a prié le Directeur général de convoquer une réunion technique pour examiner les progrès réalisés dans le domaine de la recherche et des méthodes de lutte depuis la réunion sur le criquet marocain qui s'est tenue à Beyrouth en 1949.

b) Projet de développement méditerranéen

La Conférence a entendu un rapport sur les progrès accomplis dans la mise en oeuvre du Projet de développement méditerranéen. Elle a approuvé les mesures adoptées et félicité le Directeur général d'avoir pris l'initiative de ce Projet, dont elle a signalé la valeur pour l'amélioration des modes d'utilisation des terres et des pratiques suivies à cet égard.

Tout en estimant qu'il serait prématuré, au stade actuel des travaux, de discuter dans le détail les grandes questions que touche le Projet de développement méditerranéen, plusieurs délégations ont exposé les graves problèmes qui se posent dans leurs pays respectifs du fait de la mauvaise utilisation des terres, du déboisement et de l'érosion.

En Jordanie, on a entrepris une enquête sur les forêts et les bassins versants pour servir de base à l'élaboration d'un plan d'utilisation des terres dans la zone forestière du Nord et les bassins de réception avoisinants. Le délégué de la République Arabe Unie a souligné l'importance des enquêtes systématiques sur les ressources en eaux souterraines; il a fait plus particulièrement état des projets-pilotes comme moyen de faire appliquer des pratiques améliorées en matière d'utilisation des terres. Un projet de cette nature a déjà été proposé pour la Région Nord de la République Arabe Unie. Un certain nombre de délégations ont signalé l'importance de la production fruitière et ont émis l'idée que la FAO pourrait entreprendre dans ce domaine des études régionales. On a également fait valoir qu'il serait fort souhaitable de créer un centre régional de formation en matière d'horticulture. Le délégué de l'Ethiopie a déclaré que l'on pourrait envisager d'entreprendre, pour les pays situés sur le littoral de la Mer Rouge, un projet analogue au Projet de développement méditerranéen.

La Conférence a exprimé sa satisfaction de la création, pour coopérer avec le Projet de développement méditerranéen, d'un comité ad hoc de la Commission des forêts pour le Proche-Orient; elle a invité instamment les pays représentés à ce comité à prendre une part active à ses travaux.

c) Accord régional sur les ennemis et les maladies des plantes

L'attention a été attirée sur l'étendue et la gravité de la menace que les ennemis et les maladies des plantes font peser sur la production des cultures et sur le risque que l'on court d'introduire de nouveaux fléaux dans la région et de les y propager. Des enquêtes approfondies sur les ennemis et les maladies des plantes ont été entreprises dans certains pays et viennent d'être amorcées dans d'autres; la Conférence a noté néanmoins que l'on n'est pas suffisamment renseigné sur leur distribution dans la région. Il est clair qu'il faut étoffer l'ensemble des services de protection végétale. En ce qui concerne l'introduction des plantes dans la région et leurs mouvements à l'intérieur de cette dernière, il convient de renforcer des mesures comme dans l'interdiction, l'homologation, l'inspection, la désinfection et la quarantaine.

On a observé que trois pays seulement de la région du Proche-Orient (Irak, Pakistan et République Arabe Unie) sont parties à la Convention internationale pour la protection des plantes.

Après avoir examiné les mesures actuelles de protection des plantes qui sont prises dans la région, la Conférence adopte la résolution suivante:

La Conférence

Constatant que les ennemis et les maladies des plantes causent de graves pertes aux récoltes dans tout le Proche-Orient, que les renseignements dont on dispose à ce sujet sont insuffisants et que les méthodes actuelles de lutte dans certaines régions ne donnent pas toute satisfaction,

Consciente du risque que l'on court d'introduire des maladies et des ennemis nouveaux dans la région et de les y propager,

Reconnaissant que la manière la plus efficace d'empêcher que les pertes subies par les cultures se poursuivent ou s'aggravent consiste à mettre en action, dans toute la région, des services de protection des plantes bien organisés,

Constatant avec regret que trois gouvernements seulement de la région sont parties à la Convention internationale pour la protection des plantes,

Demande au Directeur général

1. d'envisager d'urgence la nomination, au Bureau régional pour le Proche-Orient, ne serait-ce qu'à titre temporaire, d'un expert de la protection des plantes afin d'aider les gouvernements à entreprendre des enquêtes sur les ennemis et les maladies des plantes, à stimuler la création et le renforcement de services nationaux de protection des plantes et enfin à organiser un service régional de renseignements sur ces ennemis et maladies.
2. de convoquer, aussitôt qu'il y aura lieu, une réunion technique régionale afin:
 - (a) d'envisager l'élaboration et l'adoption d'un accord sur la protection des plantes pour le Proche-Orient,

- (b) de préparer des propositions pour renforcer encore les services nationaux de protection des plantes dans l'ensemble de la région,
- (c) d'aider les gouvernements à préparer une demande d'assistance au Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique en vue d'étouffer les services de protection végétale.

La Conférence demande également avec insistance

- (a) que les Etats de la région qui ne possèdent pas de services nationaux de protection des plantes prennent les mesures nécessaires, pour en créer sans délai,
- (b) que tout Etat de la région, qui ne l'a pas encore fait, adhère à la Convention internationale pour la protection des plantes.

d) Souné

La Conférence appelle l'attention sur les dégâts sérieux - et parfois catastrophiques - que le souné cause aux cultures céréalières dans de nombreux secteurs du Proche-Orient et demande à la FAO de tout mettre en oeuvre pour aider les gouvernements à résoudre ce grave problème. La Conférence a été informée que la FAO, tout en étant pleinement consciente de l'extrême importance de la lutte contre le souné, a été handicapée, dans l'aide qu'elle fournit à la région, tant par ses ressources financières que par la difficulté de recruter des experts appropriés. Néanmoins, des mesures sont prises pour envoyer un expert chargé d'aider un groupe de pays en 1959 et pour créer un centre de documentation.

On a indiqué que la lutte contre le souné méritait d'être étudiée par la FAO avec autant d'attention que les problèmes soulevés par le criquet pèlerin, et que l'on pourrait examiner la possibilité d'obtenir une aide financière du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique pour lutter contre ce fléau.

L'attention de l'Organisation a été attirée sur la nécessité d'accélérer la création d'un centre d'information sur le souné.

e) Campagne mondiale pour l'emploi de meilleures semences

La Conférence reconnaît qu'il est très important de donner un grand développement à l'emploi de semences de haute qualité des meilleures cultures arborescentes et de plein champ qui sont bien acclimatées; c'est là, en effet, un des moyens les plus efficaces et les moins coûteux d'accroître la production des cultures et d'améliorer la qualité des produits agricoles et forestiers. La Conférence souscrit donc pleinement à la décision prise par la Conférence de la FAO à sa neuvième session (1957) de lancer une "campagne

mondiale pour l'emploi de meilleures semences", dont le point culminant sera une "année mondiale des semences" qui fixera la Conférence de la FAO à sa dixième session. Quant à l'année qui conviendrait le mieux à cet égard, la délégation de la République Arabe Unie a proposé de recommander 1960.

Dans la plupart des Etats de la région, l'organisation de comités nationaux chargés de diriger la campagne et l'effort de mise au point ou d'intensification des activités techniques dans le domaine de l'amélioration des cultures et des semences ont beaucoup avancé.

Bien que certains pays possèdent déjà un système assez satisfaisant de production, de certification et de distribution des semences de diverses plantes cultivées, on a estimé que l'on peut élargir et améliorer les programmes appliqués ailleurs pour d'autres plantes, en particulier sous l'angle de l'homologation et de l'essai des semences.

Afin d'aider les Etats de la région à mener cette campagne à bonne fin, la FAO a été invitée à leur fournir le maximum de publications, de brochures, etc. étrangères, traduites de préférence dans la langue nationale, pour qu'ils puissent s'en inspirer en mettant au point un programme d'amélioration des semences. On a également suggéré que les Etats de la région préparent des bibliographies des publications disponibles dans ce domaine afin qu'on les communique aux pays intéressés par l'intermédiaire du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient.

On a estimé que l'octroi de bourses pour la formation de techniciens des semences à l'étranger rendrait de grands services aux pays qui manquent de techniciens qualifiés pour diriger les organismes nationaux d'amélioration des cultures et de production des semences. Les pays seraient particulièrement heureux de recevoir toute aide qui pourrait leur être apportée concernant les installations nécessaires ou tous renseignements relatifs à l'équipement des laboratoires d'essai et des services d'inspection des semences. On a particulièrement souligné la nécessité de mesures visant à conserver la pureté et la fixité variétales.

f) Recensement mondial de l'agriculture de 1960

La Conférence a pris note des faits survenus récemment à propos du Programme de la FAO pour le Recensement mondial de l'agriculture de 1960, tels que les présente le document NERC 58/16; elle donne son appui aux plans de la FAO concernant l'aide que l'Organisation pourra apporter aux pays de la Région dans la conduite de leurs recensements agricoles. La Conférence a également constaté qu'un nombre accru de pays se proposaient de participer au Programme du Recensement mondial de 1960.

La Conférence se félicite que le Directeur général ait mis l'accent tant sur les caractéristiques particulières que sur les caractéristiques communes de la structure de l'agriculture dans la Région; elle donne son appui à

l'organisation d'une réunion régionale d'experts nationaux et d'experts de la FAO en vue d'élaborer un programme régional de recensement pour le Proche-Orient. Les délégations de la Jordanie et de l'Irak ont déclaré que leurs pays seraient heureux de servir d'hôtes à une telle réunion. La Conférence a insisté sur le fait qu'il importait de tenir cette réunion au début de l'année 1959, et si possible en mars.

La Conférence souligne l'importance de la formation de personnel pour les opérations du recensement agricole. Elle se prononce résolument en faveur de l'organisation, en 1959, d'un Centre régional de formation sur les recensements agricoles et invite vivement les pays à participer aux travaux de ce centre. On a émis l'idée que le programme du centre devrait inclure l'exécution d'un recensement d'essai et de certaines opérations de récolte effectuées à titre expérimental. La délégation de la République Arabe Unie a offert de mettre des installations à la disposition du centre, que ce pays accueillerait volontiers sur son territoire. Le mieux serait peut-être de tenir le centre à Damas, entre les mois de mai et de juillet.

La Conférence recommande également d'organiser au début de l'année 1960 un centre de formation sur le traitement des données et le dépouillement des résultats du recensement. Les délégations du Liban et de la Jordanie ont offert pour ce centre l'hospitalité de leurs pays qui seraient disposés à fournir les installations nécessaires.

La Conférence exprime sa satisfaction de l'aide offerte par la FAO sous diverses formes: envoi d'experts du recensement, programme de bourses de recherches, et documentation préparée par l'Organisation sur la méthodologie statistique, le traitement et le dépouillement des données, et les méthodes de sondage. La Conférence prie le Directeur général de poursuivre les efforts qu'il a entrepris pour apporter aux pays membres l'aide de l'Organisation pour le traitement, le dépouillement et la publication rapide des données du recensement, sous réserve que le caractère confidentiel de ces données soit sauvegardé.

A propos du programme de bourses, la Conférence estime que cette formation devrait être réservée aux diplômés des universités et que les bénéficiaires devraient être choisis parmi les titulaires d'un diplôme de mathématiques, d'économie ou d'agriculture; ils devraient d'ailleurs avoir la possibilité de se spécialiser dans les divers domaines que comportent les statistiques agricoles. La formation de statisticiens d'un niveau moins élevé devrait être menée localement, dans des conditions ressemblant dans toute la mesure du possible à celles dans lesquelles ces techniciens seront appelés à travailler.

En outre, la Conférence recommande que soit désignée une équipe de trois experts en matière de recensement qui, en coopération avec le Statisticien régional, aideraient les pays membres pour leurs travaux de recensement et se chargeraient de coordonner leurs plans de manière à assurer la comparabilité

des résultats sur les plans régional et international. Cette équipe devrait se composer d'un spécialiste de la méthodologie générale des recensements, d'un spécialiste des techniques de sondage et de l'application des méthodes statistiques à l'expérimentation en agriculture, et d'un spécialiste du traitement et du dépouillement des données.

Enfin, la Conférence a tenu, à l'unanimité, à exprimer sa gratitude à la FAO pour l'aide qu'elle a déjà fournie ou qu'elle envisage de fournir dans le domaine des statistiques agricoles. Les délégués ont déclaré qu'ils donnaient leur appui aux efforts déployés par le Directeur général pour intensifier cette aide.

g) Administration des pêches

La Conférence a noté la nécessité d'instituer de bonnes administrations des pêches afin d'élaborer et de mettre en oeuvre les programmes d'expansion des pêches de la région. Certains délégués ont attiré l'attention sur la création de services des pêches et l'adoption de politiques conformes à la Résolution N° 17 adoptée par la Conférence de la FAO à sa septième session (1953).

La Conférence a également pris note des possibilités de développement des pêches dans la région et de l'assistance déjà fournie par la FAO au titre du PEAT. La délégation de la République Arabe Unie a demandé que la FAO organise une action concertée sur le plan régional pour le développement des pêches.

On a fait valoir qu'il faudrait attacher un fonctionnaire régional des pêches au Bureau du Caire, et la Conférence a recommandé que la FAO agisse dans ce sens.

Les délégués ont également souligné que l'assistance de la FAO restait nécessaire, notamment pour la formation des spécialistes et l'envoi de nouveaux experts pour divers projets.

A ce propos, la Conférence recommande fortement la création d'un centre de perfectionnement sur les engins de pêche modernes et les méthodes de pêche améliorées.

La Conférence a également noté la possibilité de consacrer un programme aux pêches dans une université ou un institut de la région du Proche-Orient, avec l'aide éventuelle des gouvernements, de l'UNESCO et de la FAO. Cette mesure permettrait d'obtenir les techniciens des pêches qualifiés dont la région manque actuellement.

Cette aide supplémentaire de la FAO - création de centres de perfectionnement et envoi d'experts - permettrait sans doute de développer les pêches, dont on pourrait alors beaucoup attendre pour la satisfaction des besoins essentiels de la région en matière de nutrition.

h) Production et santé animales

La Conférence a examiné les questions relatives à la production et à la santé animales. Elle a pris connaissance du document de base (AgA/1958) préparé par le Secrétariat à ce sujet. A l'issue des débats, la Conférence a formulé les conclusions suivantes:

Reconnaissant l'importance vitale de la production animale

- a) pour améliorer la productivité par une économie agricole mieux équilibrée et plus diversifiée à mesure que progresse l'intégration de l'élevage et de la production végétale;
- b) pour obtenir la traction animale nécessaire à l'exploitation agricole; et
- c) pour améliorer la nutrition des populations de la région du Proche-Orient en diversifiant le régime alimentaire et grâce aux aliments de protection provenant des animaux et des produits de l'élevage,

Constatant avec satisfaction que le service de la FAO chargé de mettre en oeuvre la partie du programme de travail qui intéresse la production et la santé animales, a été élevé du rang de Sous-Division à celui de Division,

Demande instamment au Directeur général d'accorder à la nouvelle Division de la production et de la santé animales les crédits nécessaires pour la mettre à même de renforcer son activité, particulièrement dans la région du Proche-Orient où ce renforcement est d'une nécessité urgente;

Demande au Directeur général de désigner le plus tôt possible pour la région du Proche-Orient un vétérinaire régional et si possible un zootechnicien, qui seront attachés au Bureau régional (si possible, l'un au titre du Programme ordinaire, et l'autre au titre du PEAT);

Approuve le programme de la FAO dans le domaine de la production et de la santé animales pour 1959 ainsi que les propositions pour 1960-61, y compris l'étude des problèmes de l'alimentation animale dans les régions tropicales et subtropicales, et la publication d'un ouvrage sur ce sujet, et

Recommande:

Fonctionnement du Groupe de travail du Proche-Orient
sur la production et la santé animales, et de ses
groupes techniques

1. Que, le plus tôt possible, la FAO invite les gouvernements à désigner, et que les gouvernements nomment des représentants au Groupe de travail du Proche-Orient sur la production et la santé animales et aux groupes techniques qui en dépendent;
2. que le Groupe de travail du Proche-Orient sur la production et la santé animales arrête lui-même, dès sa création, le nombre et la nature des sous-groupes techniques nécessaires;
3. que toutefois le Groupe de travail du Proche-Orient sur la production et la santé animales désigne en priorité un groupe technique sur la santé animale de façon que ce dernier puisse examiner le plus tôt possible la situation avec l'assistance du personnel FAO du Siège et de la Région et la collaboration de l'O.I.E., et élaborer des plans et des recommandations concernant les mesures et politiques à appliquer dans la Région du Proche-Orient pour la lutte contre les épizooties;

Concernant les Laboratoires vétérinaires
et Centres de perfectionnement régionaux

4. Que les Gouvernements de la Région, en consultation avec la FAO, soumettent concurremment au Directeur du Fonds spécial pour le développement économique une demande d'aide financière de l'ordre d'un million de dollars à répartir sur les cinq prochaines années, pour la mise en oeuvre d'un programme intensif et intégré de formation et de lutte contre les maladies qui stimulerait efficacement le commerce et le développement économique de la région;
5. Que la FAO et le Groupe technique sur la santé animale au Proche-Orient envisagent d'affecter un ou plusieurs laboratoires régionaux au diagnostic des maladies, à la recherche, et à la production de vaccin; et d'organiser des centres de formation pour les vétérinaires et de leur fournir de l'équipement et notamment du matériel de transport, en demandant l'assistance financière et technique nécessaire au Fonds spécial pour le développement économique.

peste bovine

6. Que soit publié dès que possible le rapport de la réunion FAO/OIE du Groupe sur la santé animale en Extrême-Orient qui doit se tenir à Manille en 1959 conformément aux recommandations de la Conférence régionale pour l'Extrême-Orient tenue à Tokyo en octobre 1958, et examiner entre autres les problèmes relatifs à la lutte contre la peste bovine;

7. Que les résultats des expériences en cours sous les auspices de l'O.I.E. et relatives à la durée de la viabilité du virus de la peste bovine dans les conditions normales du commerce des animaux et des produits de l'élevage, soient également publiés le plus tôt possible en raison de l'importance économique considérable que présente cette question pour les pays importateurs et exportateurs de la région;
8. Que la FAO, l'O.I.E. et le Groupe technique sur la santé animale dont on envisage la création accordent une attention particulière au fait qu'il est urgent d'adopter une politique réaliste relativement à l'exportation d'animaux et de produits de l'élevage en provenance de pays excédentaires en bovins et où la peste bovine est endémique, à destination des pays où cette maladie ne sévit pas mais qui doivent importer de la viande;

Fièvre aphteuse

9. Que l'attention des gouvernements soit attirée sur l'établissement par la FAO d'un Centre mondial de référence à Pirbright (Royaume-Uni), pour l'identification des types et des souches de virus de la fièvre aphteuse, et que les gouvernements prennent les dispositions nécessaires pour que cette identification soit entreprise simultanément dans leurs laboratoires nationaux respectifs;
10. Que la question de la fièvre aphteuse, qui prend une importance toujours croissante dans la région du Proche-Orient, soit approfondie par le Groupe technique sur la santé animale au Proche-Orient, compte tenu des importants progrès que connaît actuellement la recherche des travaux des deux laboratoires pour la production de vaccin ainsi que des autres laboratoires susceptibles d'être créés dans les pays de la région.
11. Que l'attention des gouvernements soit attirée sur le rôle important joué par les ovins dans l'épizootologie de la fièvre aphteuse dans la région du Proche-Orient, et que l'enquête entreprise conjointement par la FAO et l'OIE dans ce domaine soit poursuivie;

Catalogue mondial des souches génétiques d'animaux d'élevage

12. Que la FAO prépare et publie une étude sur les types et races d'ovins au Proche-Orient, analogue aux intéressantes études publiées récemment par la FAO sur les types et races de bovins originaires d'Afrique.

Production ovine et caprine et maladies de ces animaux

13. Qu'en raison de l'importance des ovins et des caprins dans la région du Proche-Orient, une réunion technique sur la production ovine et caprine et les maladies de ces animaux soit organisée prochainement dans la région, si possible conjointement avec la prochaine réunion sur la santé animale au Proche-Orient qui est prévue pour 1960.

Climatologie animale

14. Que les gouvernements des pays de la région du Proche-Orient examinent en consultation avec la FAO la possibilité d'obtenir du Fonds spécial pour le développement économique une aide financière pour l'établissement d'un centre régional de climatologie animale au Proche-Orient.

Production laitière

15. Qu'en raison de l'importance croissante de l'industrie laitière dans la région, et du nombre croissant d'installations laitières recevant une aide du FISE, la FAO organise en 1960 ou le plus tôt possible une réunion sur les problèmes laitiers au Proche-Orient.

A ce propos, la Conférence est heureuse de noter l'offre formulée par la délégation du Liban et d'après laquelle le Gouvernement libanais était disposé à servir de pays hôte pour cette réunion.

E. ORIENTATION FUTURE DES ACTIVITES DE LA FAO DANS LA REGION

a) Année mondiale contre la faim

En présentant le sujet, le Directeur général a complété ce qu'il avait dit de cette question dans sa déclaration relative au point 4 de l'ordre du jour, et il a expliqué les motifs qui l'avaient amené à faire cette proposition. Un grand nombre de problèmes de production et de population, ainsi que d'excédents dans certaines régions et de pénuries dans d'autres, font l'objet d'études distinctes, mais il est également urgent d'examiner dans son ensemble le problème de la suppression de la famine, et de le traiter suivant des méthodes unifiées. C'est exactement le but de la proposition. La méthode proposée consiste à lancer une campagne intensive pour que le monde prenne mieux conscience de ces problèmes, et à rechercher dans ce contexte les possibilités d'une solution. L'intensité de la campagne devrait atteindre son point culminant lors d'un congrès mondial de l'alimentation organisé au cours de l'année choisie.

La FAO contribuerait au lancement de cette campagne en entreprenant une série d'études visant à rassembler et à présenter clairement les renseignements dont on dispose sur les niveaux de consommation et de santé, sur la possibilité d'accroître la production et les problèmes qui se posent à cet égard, ainsi que sur la distribution et les échanges commerciaux. Il ne s'agirait pas d'entreprendre un travail nouveau, mais de concentrer l'attention sur ce qui a été réalisé et est en cours de réalisation pour étudier dans son ensemble le problème de la faim et y remédier.

Cependant, cette tâche n'est pas de celles que la FAO peut exécuter seule. La cause fondamentale de la faim est la misère, et c'est là un domaine fort important où doit s'exercer l'action de l'Organisation des Nations Unies. L'éducation est un facteur essentiel de l'accroissement de la production et de l'amélioration de la nutrition, et c'est un point qui relève de l'UNESCO. L'aide de l'OMS sera nécessaire pour l'étude de la consommation et de la santé. Le FISE s'intéresse directement à l'amélioration de la nutrition des enfants et des mères. Il faut avoir également recours à l'OIT pour les problèmes intéressant la formation professionnelle et l'accroissement de la productivité de la main-d'œuvre. La campagne doit donc être de grande envergure.

Le Directeur général a informé la Conférence qu'il avait déjà soumis sa proposition au Conseil économique et social et qu'à la suite de cette démarche elle avait été examinée au cours d'une réunion groupant les chefs des diverses institutions des Nations Unies, qui avaient promis une entière collaboration. Le Directeur général a également proposé d'enrôler dans la campagne contre la faim les organisations non gouvernementales, qui pourraient s'attaquer aux divers problèmes à la lumière des études effectuées par la FAO et par d'autres organismes et étudier en détail, sur les plans international et national, certains aspects qui les intéressent plus particulièrement.

Le choix de 1963 pour l'Année mondiale contre la faim n'est pas sans signification: c'est en effet cette année-là que tombera le 20ème anniversaire de la Conférence de Hot Springs qui a donné naissance à la FAO. Le moment se prêtera donc particulièrement bien à l'examen des progrès accomplis et à l'évaluation des tâches qui restent à réaliser. Le Congrès mondial de l'alimentation qui constituerait le point culminant de la campagne étudierait en quoi consiste le problème de la suppression de la famine dans le monde, donnerait son avis sur les mesures adoptées pour le résoudre et recommanderait les dispositions à prendre pour accroître l'efficacité de l'action entreprise. Les conclusions de ce Congrès fourniraient les bases de la politique à mettre au point par les autorités nationales et internationales. Puis, des programmes d'action pourront être arrêtés à la suite des décisions prises par les organes exécutifs de ces autorités, compte tenu des conclusions du Congrès.

Le Directeur général pense que le Congrès ne pourra servir ces fins que s'il représente quelque chose de plus qu'une réunion de délégués des gouvernements. Il doit refléter les opinions de tous ceux qui, quelle que soit leur sphère d'activité, peuvent apporter une contribution à l'œuvre entreprise. L'organisation de la campagne et du Congrès devrait également être confiée à un organisme spécialement constitué à cet effet et qui soit représentatif de tous les intérêts en cause.

Au cours de sa récente session, le Conseil de la FAO a chaleureusement approuvé l'ensemble de la proposition qu'il a considérée comme une nouvelle consécration de l'Organisation aux buts fondamentaux pour la réalisation desquels elle a été créée.

À l'heure actuelle, toute l'affaire en est encore au stade de l'élaboration où toutes les idées sont accueillies, et c'est à cette fin qu'elle a été soumise à la présente conférence.

Au cours d'un débat auquel presque toutes les délégations ont pris part, la Conférence unanime a fait un accueil enthousiaste aux propositions du Directeur général. La lutte contre la faim, principe fondamental de la FAO, sous-tend les débats de la Conférence et toute l'œuvre accomplie par l'Organisation. La Conférence juge que l'idée était noble et humaine, qu'elle pouvait constituer le symbole des objectifs de la FAO ainsi que des idéaux et des espoirs de l'humanité tout entière, et que le Directeur général devait en être félicité.

En raison de l'immensité de la tâche, le délégué du Liban a souligné la nécessité d'une étroite coopération avec l'Organisation des Nations Unies et les autres institutions spécialisées; la Conférence note avec satisfaction la déclaration du Directeur général indiquant que l'assistance d'autres institutions des Nations Unies avait déjà été promise pour cette campagne.

Le délégué de la République Arabe Unie a exprimé à quel point le plan du Directeur général pour l'étude des tendances et de la population correspondait aux conditions de toute la région où l'accroissement démographique est très rapide et où il faudra, rien que pour maintenir les niveaux de consommation actuels, augmenter considérablement la production dans les

années à venir. L'observateur de la Ligue arabe a souligné que le Proche-Orient n'était pas pauvre, mais au contraire riche en ressources humaines et naturelles, et qu'une des tâches consistait à attirer l'attention sur elles et à assurer leur développement et leur distribution équitable.

Tous les pays ont promis leur plein appui à la campagne. A ce propos, la Conférence a souligné que, pour assurer la réussite du projet, les pays devaient non seulement prendre les mesures nécessaires sur le plan national, mais coopérer entre eux.

En ce qui concerne la conduite de la campagne, le Directeur général a souligné qu'elle devait avoir une portée pratique et s'attaquer aux causes profondes du mal, et il a invité à y participer non seulement les gouvernements, mais aussi toutes les autres organisations qui avaient cette question à cœur.

A l'issue des débats, la Conférence a adopté à l'unanimité les résolutions suivantes :

LA QUATRIEME CONFERENCE REGIONALE DE LA FAO POUR LE PROCHE-ORIENT

Consciente du fait que dans le monde des centaines de millions de personnes souffrent encore de la faim ou de la malnutrition, et qu'au Proche-Orient même la bataille contre la faim n'a pas encore été gagnée,

Consciente de la nécessité d'intensifier encore les efforts pour bannir la crainte de la famine de l'esprit des populations de cette région et du monde tout entier,

Approuve chaleureusement la proposition faite par le Directeur général d'entreprendre une campagne concertée dont l'intensité atteindrait son point culminant avec l'"Année mondiale contre la Faim" en 1963, vingtième anniversaire de la Conférence de Hot Springs,

Estime que cette proposition constitue un excellent moyen de mobiliser l'opinion publique pour intensifier les efforts visant à améliorer la production alimentaire et la nutrition,

Note avec satisfaction que les autres organisations de la famille des Nations Unies doivent s'associer à cette campagne et qu'il est également prévu d'engager les énergies et les ressources des nombreuses organisations internationales non gouvernementales, religieuses et philanthropiques,

Approuve l'intention annoncée par le Directeur général d'organiser une troisième enquête alimentaire mondiale et de préparer dans les domaines de la production et de la distribution des études connexes, qui serviraient de base à la diffusion de renseignements et fourniraient la documentation nécessaire aux groupes d'études répartis dans le monde,

Considère que les pays du Proche-Orient ont un intérêt vital dans cette campagne, et qu'ils peuvent et doivent y apporter une contribution importante;

Recommande en conséquence:

- 1) Que les gouvernements de tous les pays du Proche-Orient prennent les mesures nécessaires pour encourager l'examen de cette proposition à tous les échelons;
- 2) Que les idées et suggestions des gouvernements soient communiquées au Directeur général pour l'aider à mettre au point ces propositions en vue de les soumettre au Conseil et à la Conférence de la FAO, qui seront appelés à leur donner suite.

b) Orientation et objectifs des travaux de la FAO au Proche-Orient

1. Travaux actuels et futurs de l'Organisation

La Conférence félicite le Directeur général des travaux que l'Organisation exécute actuellement dans la région. Elle souligne la nécessité de pousser davantage, et de manière plus systématique, les enquêtes sur les ressources agricoles en terres et en eau - par exemple sur la classification des sols, sur les disponibilités en eaux superficielles et souterraines et sur les forêts - et d'élaborer des plans pour une utilisation plus rationnelle des terres et des eaux lors de l'exécution des projets de mise en valeur de certaines régions; il faudrait notamment pour cela mettre au point des méthodes d'exploitation et des systèmes de culture permettant d'utiliser au mieux les eaux d'irrigation.

Dans de nombreuses régions du Proche-Orient, les ressources en eau revêtent une importance "stratégique" en raison des limites qu'elles imposent à la production agricole, si bien qu'il est primordial d'en tirer le parti maximum. Il faut s'efforcer de mettre en oeuvre des systèmes aussi efficaces que possible de culture irriguée, et il est indispensable de mettre au point des méthodes d'exploitation et des assolements propres à assurer la meilleure utilisation possible des terres et des eaux. De même, la conservation du sol et des eaux exige l'élaboration de vastes plans d'utilisation des terres donnant à l'irrigation, à la culture sèche, au pâturage et aux forêts, la place qui leur revient respectivement et permettant aux diverses spéculations de se renforcer les unes par les autres de façon à éviter les heurts et le gaspillage des ressources.

Plusieurs délégués ont fait observer qu'il convient de renforcer les projets régionaux que l'on entreprend dans ce domaine au titre du Programme élargi d'assistance technique. De nombreux gouvernements, et en particulier ceux du Soudan et de l'Afghanistan, ont recommandé que la FAO accorde une haute priorité à la création, dans le cadre du Programme d'assistance technique, d'un poste de conseiller sur l'utilisation des terres et le développement agricole pour le Proche-Orient. Les pays de la région tireront le plus grand profit des services d'un expert de premier plan, spécialiste de ces questions.

Les besoins de la région en matière de formation professionnelle ont fait l'objet d'un examen approfondi, et l'attention a été appelée sur l'opportunité d'organiser des cours de perfectionnement pour les ressortissants des pays qui ne sont pas de langue arabe. Le Gouvernement iranien a proposé d'organiser des cours spéciaux d'un niveau avancé et offrira des installations, si la FAO fournit les cadres enseignants et le matériel. Des instituts de recherche et des centres de perfectionnement régionaux ont déjà été créés dans certains pays qui ont atteint un degré de développement élevé dans divers domaines, mais on a nettement fait valoir qu'il fallait les compléter par d'autres instituts régionaux, en particulier pour la climatologie animale, les produits biologiques à usage vétérinaire, l'amélioration des céréales et la formation d'un personnel de lutte anti-acridienne. L'organisation de centres de perfectionnement a fait l'objet de nombreuses propositions; ces propositions, ainsi que celles qui ont trait aux instituts régionaux, sont étudiées dans une autre section du présent rapport. On a vivement recommandé que la FAO garantisse sa participation à ces instituts ou centres de perfectionnement, quel que soit leur mode de financement, pendant aussi longtemps qu'il le faudra pour en assurer le bon fonctionnement.

Outre les propositions étudiées dans une autre section du présent rapport, la République Arabe Unie a suggéré, en ce qui concerne les travaux techniques futurs de l'Organisation dans la région, que la réunion que l'on envisage de tenir en 1959 pour uniformiser les méthodes de classification et de prospection des sols soit précédée d'une étude des progrès réalisés dans les pays de la région. Il convient également d'entreprendre des travaux supplémentaires sur l'utilisation, de l'outillage à main et à traction animale, et de s'attacher davantage à la nutrition animale. Il faut entreprendre une action concertée à l'échelon régional pour conseiller les gouvernements sur les questions de technique et d'administration que soulèvent les pêches; aussi est-il souhaitable que le fonctionnaire régional des pêches, mentionné plus haut, soit à pied d'oeuvre. Il y a également lieu de mettre l'accent sur l'éducation en agriculture et la formation professionnelle des travailleurs agricoles pour lesquelles on pourrait faire appel aux installations du Centre des Etats arabes pour l'éducation de base (ASFEC).

La Conférence se félicite de l'attention croissante qui est accordée aux incidences sociales des programmes de développement économique et note avec satisfaction les travaux accomplis par la FAO dans le domaine du bien-être rural.

La Conférence prend acte, en l'approuvant, de l'étroite collaboration qui s'est instaurée dans la région entre la FAO, l'ONU, l'OMS, le FISE et l'OIT sur les questions d'intérêt commun. Elle note également avec satisfaction la part active que la Ligue arabe prend en particulier à la lutte contre le criquet pèlerin et aux travaux toujours plus intenses de l'OIE dans le domaine de la lutte contre les épizooties au Proche-Orient.

2. Structure régionale

La Conférence se félicite de la nomination de M. Sidky au poste de représentant régional et approuve les activités du Bureau régional au Caire. On a estimé que la FAO pourrait mieux connaître la région et

y faire davantage sentir son action en étoffant les services d'information de ce Bureau. Il convient de réunir à l'échelon régional, une documentation issue de la région. La Conférence estime qu'il faut faire davantage appel aux experts du PEAT pour obtenir des renseignements techniques, et que l'on peut traduire un plus grand nombre de publications en arabe ou dans d'autres langues de la région. Il convient de tenir à jour et d'accroître progressivement les ressources progressivement offertes par les bibliothèques, et de les mettre à la disposition de tous les chercheurs de la région. Il y a également lieu d'agrandir les bibliothèques en leur fournissant le matériel nécessaire.

La Conférence approuve pleinement la résolution adoptée à sa neuvième session (1957) par la Conférence de la FAO et visant à renforcer la structure générale de l'Organisation. Elle se félicite de la récente nomination d'un fonctionnaire des forêts, d'un horticulteur, d'un économiste et d'un spécialiste de la commercialisation, mais s'inquiète de l'absence d'un conseiller régional des pêches. On a également proposé de nommer des fonctionnaires régionaux dans les domaines suivants: vulgarisation agricole, santé animale, protection des plantes, réforme agraire, crédit agricole et eaux souterraines. Les Gouvernements iranien et afghan ont recommandé toutefois, vu l'étendue de la région et les difficultés de langue, que l'on crée à Téhéran un Bureau sous-régional qui desservirait l'Iran, l'Afghanistan et le Pakistan. En raison de ces nominations et du renforcement du Bureau régional qui en résultera, la Conférence propose que l'on délègue des pouvoirs accrus au personnel régional, de façon qu'il puisse jouer un rôle plus actif dans l'élaboration du programme de travail de l'Organisation et la préparation des réunions et conférences techniques régionales, lesquelles doivent être coordonnées plus étroitement. La délégation de la République Arabe Unie a réaffirmé la nécessité de tenir compte, en organisant les réunions régionales, des points suivants: 1) Il faudrait associer davantage le personnel régional à la préparation des documents ou à la conduite des débats, 2) les documents de la réunion devraient être préparés longtemps à l'avance, de façon que l'on puisse maintenir les normes élevées qu'assure d'ordinaire le secrétariat dans leur préparation et à les envoyer sans retard aux États Membres, 3) il faudrait continuer à assurer la pleine représentation des Divisions techniques par des fonctionnaires de rang élevé; 4) enfin, il conviendrait de fournir des rédacteurs de procès-verbaux pour que l'on puisse disposer de comptes rendus analytiques des débats.

La Conférence a également estimé qu'il faut éviter tout chevauchement entre les travaux des techniciens détachés dans les régions et ceux des experts sur le terrain; en outre, les fonctionnaires détachés doivent séjourner assez longtemps dans la région pour approfondir les divers problèmes et recommander les solutions qu'ils exigent. On a fortement souligné que, pour les déplacements des fonctionnaires régionaux dans les divers pays de la région, il fallait préparer avec soin un calendrier qui tienne compte des saisons de récoltes et réserve à ces fonctionnaires assez de temps pour étudier les propositions dont ils doivent s'occuper.

3. Programmes élargi d'assistance technique et Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique

La Conférence s'est félicitée de la récente création du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Sachant que l'élaboration des demandes à soumettre au Directeur général du Fonds fait déjà l'objet d'un premier examen, elle émet l'avis que les projets doivent porter directement sur l'accroissement de la productivité agricole et avoir une réelle importance économique. A cet égard, on a proposé de consacrer des projets aux questions suivantes: lutte contre le criquet pèlerin, enquêtes sur les ressources agricoles naturelles, qui peuvent servir de base aux programmes de développement, cartographie aérienne, classification des sols et des terres, ressources des pêches, ressources en eaux souterraines, forêts, formation, lutte contre les épizooties et le souné, et amélioration de la commercialisation. Ces différents projets sont examinés dans la section pertinente du présent rapport. Les Etats Membres de la région ont exprimé le désir de se faire aider par le Bureau régional et les représentants de la FAO dans les pays, pour préparer leurs demandes au Fonds spécial.

Les Etats Membres de la région qui reçoivent une assistance au titre du Programme d'assistance technique se sont déclarés satisfaits des résultats obtenus, mais ont noté qu'il faut continuer à veiller au recrutement d'experts hautement qualifiés. La population augmente rapidement, et il faut en conséquence intensifier l'aide fournie. L'attention a également été attirée sur l'insuffisance des fonds affectés aux projets régionaux du PEAT, dont l'importance s'accroît à mesure que progresse la mise en valeur de la région. En ce qui concerne les services des experts, une délégation a proposé de les soumettre à une période de stage de six mois, à la fin de laquelle le gouvernement et l'Organisation examineraient la décision à prendre sur leur emploi futur. On a cependant souligné que la méthode actuelle, qui consiste à nommer la plupart des experts pour une période initiale de six mois ou d'un an, permet en fait de procéder de cette manière. On a également proposé que, lorsqu'un expert vient à être remplacé, ses services ne prennent fin qu'après l'arrivée de son successeur. De nombreuses délégations ont fait ressortir l'importance que revêtent les rapports définitifs des experts et demandé que ces rapports contiennent tous les renseignements détaillés dont on a besoin pour formuler des recommandations définitives.

c) Allocution de clôture du Directeur général

Le Directeur général a prononcé une allocution de clôture dans laquelle il s'est félicité que les gouvernements de la région aient envoyé à la Conférence d'importantes délégations et que les débats se soient déroulés sur un plan élevé. Il a remercié les délégations des recommandations et propositions pleines de réalisme qu'elles ont émises. Certaines de ces recommandations et suggestions sont destinées aux gouvernements, et M. Sen a exprimé l'espoir qu'elles seraient portées à l'attention des services gouvernementaux compétents et que ceux-ci leur donneraient suite. D'autres s'adressent à la FAO; le Directeur général fera tout son possible

pour en tenir compte, bien que l'Organisation ne dispose, tant pour le Programme ordinaire que pour le Programme élargi d'assistance technique, que de ressources limitées. Il sera possible de réaliser certaines des propositions en faisant appel aux ressources existantes, et d'autres seront examinées lorsqu'on établira le Programme de travail et budget pour 1960 et 1961. Il se peut que certaines autres débordent le cadre des ressources de la FAO.

On a beaucoup parlé du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique. Le Directeur général avait dit dans son discours d'ouverture (voir la section B.1 du présent rapport) que ce fonds était destiné à financer des enquêtes, des travaux de recherche, de formation professionnelle ou de démonstration, et que c'est aux gouvernements qu'il appartenait, individuellement ou en groupe, de présenter des demandes. Le Directeur général lui-même, comme l'on a prié la Conférence, se chargera de transmettre au Directeur général du Fonds la demande relative au projet de lutte contre le criquet pèlerin. Il aidera également les gouvernements à préparer les demandes portant sur d'autres questions. Il a rappelé à la Conférence les restrictions imposées par le Conseil de la FAO au financement d'instituts régionaux permanents. Il est indispensable que les gouvernements apportent eux-mêmes un appui suffisant. La FAO, de son côté, apportera son aide dans la mesure du possible. Le Directeur général a en outre fait état de la limite de 12 pour cent imposée aux projets régionaux par le Comité de l'assistance technique (CAT) du Conseil économique et social, alors que le montant des demandes pressantes reçues par la FAO dépasse le chiffre qui représente cette faible part du programme total.

Le Directeur général n'a pu dégager des débats un ordre de priorité bien précis, mais il a été particulièrement impressionné par l'importance que la Conférence a attachée à la lutte antiacridienne, à la production et à la santé animales, à la planification économique de l'agriculture, à la nutrition et à la vulgarisation. Il a été très sensible à l'appui chaleureux qu'a reçu la proposition concernant l'"Année mondiale contre la faim". En concluant, le Directeur général a déclaré que la Conférence marquerait une date dans l'histoire de la FAO en raison des traits qui l'ont caractérisée: importance des délégations représentant les Etats Membres; niveau élevé des débats; accueil du pays hôte, et enfin efficacité dont tous ont fait preuve dans l'organisation et le déroulement de la Conférence.

F. RESUME DES PRINCIPALES RECOMMANDATIONS ET SUGGESTIONS

Au cours de ses délibérations, la quatrième Conférence régionale de la FAO pour le Proche-Orient a émis un certain nombre de suggestions et recommandations adressées aux Etats Membres et à la FAO; on en trouvera ci-dessous un résumé. Pour de plus amples détails, le lecteur pourra se reporter aux chapitres précédents du présent rapport.

B.4 Questions de principe découlant de réunions techniques

a) Deuxième réunion FAO sur la santé animale au Proche-Orient (mars 1956)

La Conférence recommande:

1. que la FAO constitue le Groupe de travail sur la production et la santé animales au Proche-Orient et que les gouvernements désignent

le plus tôt possible leurs représentants au sein de ce groupe.
Voir également Recommandation 25 B 1), ii) et iii);

2. que la FAO organise en 1959, ou le plus tôt possible après cette date, une réunion sur la production et la santé animales au Proche-Orient à laquelle prendront part les membres du Groupe de travail sur la production et la santé animales et des groupes techniques formés par ce groupe.
3. La Conférence réaffirme l'importance des services vétérinaires de l'Etat et invite instamment les gouvernements qui n'en possèdent pas encore à en instituer dans l'intérêt de leur propre pays et dans celui des pays voisins.
- b) Réunion sur l'enseignement vétérinaire au Proche-Orient (octobre 1957)
4. La Conférence réaffirme la nécessité de continuer l'examen de la question de l'enseignement vétérinaire et approuve l'intention de la FAO d'organiser une réunion internationale sur cette question en 1960.
- c) Réunion de la Commission des forêts pour le Proche-Orient (octobre 1958)
5. La Conférence fait siennes les recommandations suivantes:
 - a) que les Etats Membres prennent toutes dispositions utiles pour que le secteur forestier soit représenté comme il convient lors de l'organisation et de la réalisation des campagnes nationales pour l'emploi de meilleures semences;
 - b) que soit créé un Comité ad hoc, composé des représentants du Liban, de la Libye, de l'Irak, du Soudan et de la République Arabe Unie, qui collaborera au Projet de développement méditerranéen;
 - c) que le mandat du Groupe de travail de l'aménagement des parcours forestiers soit élargi de manière que le groupe s'occupe non seulement du pâturage, mais aussi des autres droits d'usage, le Directeur général étant prié de se mettre en rapport avec les Etats Membres au sujet de la désignation des représentants au Groupe de travail;
 - d) que le Directeur général examine les possibilités d'établir un centre régional de formation en matière d'aménagement des bassins versants;
 - e) que soit entreprise une étude sur les tendances du bois d'oeuvre dans la région du Proche-Orient;
 - f) que soit réalisée une étude sur les acacias (identification, exigences biologiques, valeur fourragère, techniques de multiplication, etc.).

La Conférence recommande:

6. Que soit organisée une deuxième Conférence régionale sur le peuplier, note étant prise du fait que le Gouvernement de la Turquie s'est offert à accueillir un séminaire spécial sur la populiculture qui serait organisé dans le cadre du PEAT.

d) Réunion technique sur la vulgarisation agricole au Proche-Orient (octobre 1958)

La Conférence fait siennes les recommandations suivantes:

7. a) la FAO devrait prendre l'initiative d'organiser un cours de formation d'une durée de six semaines pour les moniteurs de vulgarisateurs;
 - b) on devrait établir un centre régional permanent pour la formation supérieure des dirigeants des services de vulgarisation, des vulgarisateurs spécialisés et des moniteurs;
 - c) la FAO devrait entreprendre la publication d'un périodique régional de vulgarisation;
 - d) le Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient devrait servir de centre d'information pour le rassemblement et la diffusion du matériel de vulgarisation publié dans la Région;
 - e) une équipe devrait être recrutée pour juger l'organisation et les programmes de travail en matière de vulgarisation dans la Région;
 - f) la FAO devrait organiser un voyage d'étude pour les dirigeants des services de vulgarisation;
 - g) on devrait faire une étude sur les institutions d'enseignement agricole existantes et les moyens matériels dont elles disposent pour la formation du personnel de vulgarisation.
8. La Conférence recommande que l'étude sur les institutions d'enseignement agricole et les moyens matériels dont elles disposent pour la formation de vulgarisateurs s'étende aussi aux moyens dont on dispose pour l'enseignement agricole en général, y compris les institutions de formation professionnelle agricole.

C.1 Orientation de la production agricole et de l'offre en fonction de la demande

La Conférence recommande:

9. A. Aux gouvernements de la Région:

afin d'améliorer l'organisation de la production agricole et les données qui servent de base à la planification agricole:

1. d'étudier attentivement les moyens d'améliorer les institutions rurales, en particulier par la création de coopératives

pour la fourniture de semences améliorées, d'engrais et d'autres biens nécessaires à la production, et pour la commercialisation;

2. d'entreprendre des enquêtes et notamment:

- a) de rassembler et d'analyser des statistiques sur le niveau de la population, son taux d'accroissement, les variations de la répartition par âge, le taux et le degré d'urbanisation et autres facteurs pertinents, et de s'assurer dans l'élaboration de ces études l'entier appui de l'Organisation des Nations Unies, de la Société statistique pour les pays arabes et d'autres organismes qui ont de l'expérience dans le domaine démographique;
- b) d'effectuer des enquêtes sur la consommation des ménages afin de déterminer les dépenses relatives aux articles alimentaires et non alimentaires, y compris la valeur de l'autoconsommation, par rapport aux dépenses globales, ainsi que la taille de la famille et l'âge de ses membres dans différents groupes sociaux et classes de revenus. Ces enquêtes peuvent être combinées, lorsqu'il y a lieu, avec des enquêtes sur les régimes alimentaires et d'autres études économiques. Il convient de s'assurer le concours des organes statistiques compétents dans ce domaine et notamment du Bureau régional de la FAO pour le Proche-Orient.

B. A la FAO:

de prendre dès que possible, afin d'améliorer l'efficacité de la planification et de la commercialisation agricoles dans la région, les mesures suivantes:

1. organiser un nouveau centre régional de perfectionnement sur la planification économique et l'élaboration de projets, notamment dans les domaines de l'agriculture, des forêts et des pêches;
2. mettre sur pied un centre de formation accélérée sur les méthodes d'emballage, de classement par qualité et de commercialisation des fruits et légumes, qui se tiendrait au Caire. Ce centre, après avoir été ajourné plusieurs fois faute de fonds au titre des projets régionaux du PEAT, devait se tenir au Caire en 1958; il faut s'efforcer tout spécialement d'obtenir les fonds nécessaires pour l'organiser dès que possible.
3. créer au Liban un institut régional permanent de la commercialisation chargé:
 - a) d'organiser régulièrement des cours de perfectionnement sur les principes et la pratique de la commercialisation agricole;

- b) d'assurer dans la région une formation sur la commercialisation des produits agricoles et en particulier des fruits et légumes;
- c) d'étudier et de mettre au point des catégories de classement par qualités et des normes applicables sur le plan régional et international;
- d) d'étudier et de développer les opérations d'emballage, de manutention, d'entreposage et de transport de produits agricoles, et en particulier des fruits et légumes;
- e) d'effectuer des travaux de recherche sur les méthodes de commercialisation;
- f) de publier des rapports et des études sur la commercialisation agricole.

Le Directeur général est invité à inspecter au Liban l'emplacement et les installations prévues pour cet institut permanent et à examiner la possibilité de financer le projet dès que possible à l'aide, entre autres, du PEAT et du Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

4. De façon générale, se mettre en rapport avec les gouvernements:

pour faire porter autant que possible toute expansion de la production sur les denrées dont il y a pénurie, conformément aux principes de l'expansion sélective de la production et de la consommation adoptés par la Conférence de la FAO à sa septième session.

5. D'intervenir auprès des gouvernements détenteurs d'importantes disponibilités de denrées alimentaires:

pour qu'ils envisagent de fournir des approvisionnements, en particulier de céréales, dans le cadre d'accords monétaires appropriés, afin d'aider les pays de la région qui exécutent des programmes de développement économique de grande envergure, conformément aux principes formulés par la FAO pour l'écoulement des excédents et aux recommandations de la Conférence et du Conseil de la FAO.

6. Demander à l'Organisation des Nations Unies et à d'autres institutions:

d'entreprendre des enquêtes sur le matériel disponible pour le transport des denrées périssables, y compris les avions lents et de forte capacité et les bateaux à cales réfrigérées et ventilées, les résultats de ces enquêtes devant être communiqués dès que possible aux pays intéressés de la région.

C.2 Problèmes de nutrition dans la Région

La Conférence recommande:

10. a) que les gouvernements fassent tous leurs efforts pour établir des bilans satisfaisants des disponibilités alimentaires nationales, en sollicitant, le cas échéant, le concours de la FAO;
- b) que des enquêtes diététiques plus nombreuses soient effectuées, sur une base statistique rationnelle, par des spécialistes suffisamment expérimentés, les enquêtes diététiques et les enquêtes sur l'état de la nutrition étant autant que possible conduites simultanément au sein d'un même groupe de population;
- c) que soit préparé, avec le concours de la FAO, un "Manuel sur les techniques d'enquête diététique", simple et spécialement conçu pour les zones rurales, exposant aussi bien les méthodes d'enquêtes que les méthodes d'analyse et de présentation des résultats.

La Conférence recommande:

11. a) que des comités nationaux de la nutrition soient créés dans les pays où il n'en existe pas encore et que, dans les autres, ces organismes soient renforcés en tant que de besoin;
- b) que ces comités soient dotés des pouvoirs et des fonds nécessaires pour s'acquitter de leurs fonctions.

La Conférence recommande:

12. a) que des instituts nationaux de nutrition soient créés dans les pays qui n'en possèdent pas encore et que, dans les autres, les instituts existants soient renforcés;
- b) que la FAO fournisse, sur demande des gouvernements, des exports, du matériel et des bourses de perfectionnement, pour aider à la création et au développement de ces instituts.

La Conférence recommande:

13. a) que des mesures soient prises dans les divers pays pour développer la formation de nutritionnistes spécialisés;
- b) qu'une place convenable soit faite à l'enseignement de la nutrition dans les établissements qui forment le personnel de santé, les instituteurs, les conseillers agricoles et les assistantes sociales;
- c) que l'éducation nutritionnelle du public soit activement poussée, par tous les moyens appropriés;

- d) que la FAO envisage la possibilité d'organiser, de préférence avec le concours de l'OMS et d'autres organismes internationaux, un cours de formation professionnelle sur la nutrition à l'intention des travailleurs de la région.

La Conférence recommande:

- 14 a) que des dispositions soient prises pour qu'une équipe restreinte de nutritionnistes hautement qualifiés se rende, sur demande des gouvernements, dans les différents pays de la région, afin de donner son avis sur les programmes de recherche nutritionnelle et de nutrition appliquée et sur les problèmes posés par la politique nationale dans ce domaine. La FAO devrait demander pour ce projet le concours de l'OMS;
- b) que la FAO accorde, sur demande des gouvernements, un plus grand nombre de bourses de perfectionnement pour assurer la formation à l'étranger de spécialistes de la nutrition et des domaines connexes, appartenant à des pays de la région.

La Conférence recommande:

15. que les échanges d'informations techniques sur la nutrition et les sujets connexes se multiplient à l'intérieur de la Région et que le Bureau régional de la FAO encourage ces échanges et y contribue.

La Conférence recommande:

16. que de nouvelles réunions du Comité FAO/OMS de la nutrition pour le Proche-Orient soient organisées périodiquement, de préférence tous les trois ans environ.

C.3 Organisation et développement de la recherche dans les domaines de l'agriculture, des pêches et des forêts

La Conférence recommande que la FAO:

- 17 a) entreprenne une étude et prépare un document de travail sur les organisations nationales de recherche et leurs activités dans le domaine de l'agriculture;
- b) convoque à une date appropriée un groupe de travail où seront représentés les gouvernements et organisations intéressés de la région pour étudier et recommander les mesures propres à réaliser une meilleure coordination de la recherche agricole.

C.4 Régime foncier et colonisation au Proche-Orient

La Conférence fait siennes:

18. la recommandation faite au Centre d'études sur les problèmes agraires de Salahuddin (1955) et suivant laquelle, étant donné qu'il importe d'entreprendre des études sur les problèmes

agraines et en particulier d'intensifier la mise en valeur des terres et des eaux en vue d'installer les familles rurales dans des exploitations productives, on devrait organiser au Proche-Orient, sous les auspices de la FAO, un institut, centre ou groupe permanent chargé de suivre constamment ces problèmes, de faire des études à leur sujet et de former des techniciens dans ce domaine.

D. Activités déterminées au sujet desquelles la Conférence était appelée à se prononcer ou à recommander des mesures à prendre par les gouvernements

a) Lutte antiacridienne

19. A. Aux gouvernements:

La Conférence recommande:

que les propositions formulées en détail à l'annexe III relativement à un programme élargi de lutte contre le criquet pèlerin, dont le coût est estimé à environ 3,7 millions de dollars E.U., soient soumises au plus tôt, par les gouvernements représentés à la quatrième session de la Conférence régionale pour le Proche-Orient, à l'examen du Directeur général auquel incombe l'administration du Fonds spécial.

B. A la FAO:

a) Vu l'urgence de la question, la Conférence autorise le Directeur général de la FAO à soumettre ces propositions au Directeur général du Fonds spécial au nom des gouvernements des pays ci-après:

Ethiopie
Iran
Jordanie

Pakistan
Arabie saoudite
Soudan

b) La Conférence prie le Directeur général de convoquer une réunion technique sur le criquet marocain pour examiner les progrès réalisés dans le domaine de la recherche et des méthodes de lutte depuis la réunion sur le criquet marocain qui s'est tenue à Beyrouth en 1949.

c) Accord régional sur les ennemis et les maladies des plantes

20. A. Aux gouvernements:

La Conférence demande avec insistance: a) que les Etats de la région qui ne possèdent pas de services nationaux de protection des plantes prennent les mesures nécessaires pour en créer sans délai, b) que tout Etat de la région, qui ne l'a pas encore fait, adhère à la Convention internationale pour la protection des plantes.

B. A la FAO:

La Conférence demande au Directeur général:

1. d'envisager d'urgence la nomination au Bureau régional pour le Proche-Orient, ne serait-ce qu'à titre temporaire, d'un expert de la protection des plantes, afin d'aider les gouvernements à entreprendre des enquêtes sur les ennemis et les maladies des plantes, à stimuler la création et le renforcement de services nationaux de protection des plantes et enfin d'organiser un service régional de renseignements sur ces ennemis et maladies;
2. de convoquer, aussitôt qu'il y aura lieu, une réunion technique régionale afin: a) d'envisager l'élaboration et l'adoption d'un accord sur la protection des plantes pour le Proche-Orient, b) de préparer des propositions pour renforcer encore les services nationaux de protection des plantes dans l'ensemble de la région, c) d'aider les gouvernements à préparer une demande d'assistance au Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique en vue d'étoffer les services de protection végétale.

d) Souné

La Conférence appelle l'attention sur:

21. la nécessité pour la FAO d'accorder au problème du souné autant d'attention qu'à celui du criquet pèlerin, et en particulier la nécessité d'accélérer la création d'un centre d'information sur le souné et d'examiner la possibilité d'obtenir de nouvelles ressources financières en faisant notamment appel au Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique.

e) Campagne mondiale pour l'emploi de meilleures semences

22. La Conférence souscrit pleinement à la décision prise par la Conférence de la FAO à sa neuvième session de lancer une Campagne mondiale pour l'emploi de meilleures semences dont le point culminant sera une "Année mondiale des semences" que fixera la Conférence de la FAO à sa dixième session. Quant à l'année qui conviendrait le mieux à cet égard, certaines délégations ont proposé 1960.

f) Recensement mondial de l'agriculture

La Conférence recommande:

23. a) qu'un centre régional de formation sur les recensements agricoles soit organisé en 1959;
b) qu'un centre de formation sur le traitement des données et le dépouillement des résultats du recensement soit organisé au début de l'année 1960;

- c) que soit désignée une équipe de trois experts en matière de recensement qui, en coopération avec le Statisticien régional, aideraient les pays membres pour leurs travaux de recensement et se chargeraient de coordonner leurs plans;

g) Administration des pêches

La Conférence recommande:

24. la création d'un centre de perfectionnement sur les engins de pêche modernes et les méthodes de pêche améliorées.

h) Production et santé animales

25. A. Aux gouvernements:

La Conférence recommande:

que les gouvernements de la région, en consultation avec la FAO, soumettent concurremment au Directeur du Fonds spécial pour le développement économique une demande d'aide financière de l'ordre d'un million de dollars à répartir sur les cinq prochaines années, pour la mise en oeuvre d'un programme intensif et intégré de formation et de lutte contre les maladies qui stimulerait efficacement le commerce et le développement économique de la région.

B. A la FAO:

La Conférence:

Demande instamment au Directeur général d'accorder à la nouvelle Division de la production et de la santé animales les crédits nécessaires pour la mettre à même de renforcer son activité, particulièrement dans la région du Proche-Orient où ce renforcement est d'une nécessité urgente; et

Demande au Directeur général de désigner le plus tôt possible pour la région du Proche-Orient un vétérinaire régional et si possible un zootechnicien, qui seront attachés au Bureau régional (si possible, l'un au titre du Programme ordinaire et l'autre au titre du PEAT);

Approuve le programme de la FAO dans le domaine de la production et de la santé animales pour 1959 ainsi que les propositions pour 1960-61, y compris l'étude des problèmes de l'alimentation animale dans les régions tropicales et subtropicales et la publication d'un ouvrage sur ce sujet, et

Recommande:

- i) que, le plus tôt possible, la FAO invite les gouvernements à désigner, et que les gouvernements nomment, des représentants au Groupe de travail du Proche-Orient sur la production et la santé animales et aux groupes techniques qui en dépendent;

- ii) que le Groupe de travail du Proche-Orient sur la production et la santé animales arrête lui-même, dès sa création, le nombre et la nature des sous-groupes techniques nécessaires;
- iii) que toutefois le Groupe de travail du Proche-Orient sur la production et la santé animales désigne en priorité un groupe technique sur la santé animale de façon que ce dernier puisse examiner le plus tôt possible la situation avec l'assistance du personnel FAO du siège et de la région et la collaboration de l'OIE, et élaborer des plans et des recommandations concernant les mesures et politiques à appliquer dans la région du Proche-Orient pour la lutte contre les épizooties;
- iv) que la FAO et le Groupe technique sur la santé animales au Proche-Orient envisagent d'affecter un ou plusieurs laboratoires régionaux au diagnostic des maladies, à la recherche, et à la productions de vaccins; et d'organiser des centres de formation pour les vétérinaires et de leur fournir de l'équipement, et notamment du matériel de transport, en demandant l'assistance financière et technique nécessaire au Fond spécial pour le développement économique;
- v) que soit publié dès que possible le rapport de la réunion FAO/OMS du Groupe sur la santé animale en Extrême-Orient qui doit se tenir à Manille en 1959 conformément aux recommandations de la Conférence régionale pour l'Extrême-Orient tenue à Tokyo en octobre 1958, et examiner entre autres les problèmes relatifs à la lutte contre la peste bovine;
- vi) que les résultats des expériences en cours sous les auspices de l'OIE et relatives à la durée de la viabilité du virus de la peste bovine dans les conditions normales du commerce des animaux et des produits de l'élevage, soient également publiés le plus tôt possible en raison de l'importance économique considérable que présente cette question pour les pays importateurs et exportateurs de la région;
- vii) que la FAO, l'OIE et le Groupe technique sur la santé animale dont on envisage la création accordent une attention particulière au fait qu'il est urgent d'adopter une politique réaliste relativement à l'exportation d'animaux et de produits de l'élevage en provenance de pays excédentaires en bovins et où la peste bovine est endémique, à destination des pays où cette maladie ne sévit pas mais qui doivent importer de la viande;
- viii) que l'attention des gouvernements soit attirée sur l'établissement d'un Centre mondial de référence à Pirbright (Royaume-Uni), pour l'identification des types et des souches de virus de la fièvre aphteuse, et que les gouvernements prennent les dispositions nécessaires pour que cette identification soit entreprise simultanément dans leurs laboratoires nationaux respectifs;

- ix) que la question de la fièvre aphteuse, qui prend une importance toujours croissante dans la région du Proche-Orient, soit approfondie par le Groupe technique sur la santé animale au Proche-Orient; compte tenu des importants progrès que connaît actuellement la recherche et des travaux des deux laboratoires pour la production de vaccin ainsi que des autres laboratoires susceptibles d'être créés dans les pays de la région;
- x) que l'attention des gouvernements soit attirée sur le rôle important joué par les ovins dans l'épizootologie de la fièvre aphteuse dans la région du Proche-Orient, et que l'enquête entreprise conjointement par la FAO et l'OIE dans ce domaine soit poursuivie;
- xi) que la FAO prépare et publie une étude sur les types et races d'ovins au Proche-Orient, analogue aux intéressantes études publiées récemment par la FAO sur les types et races de bovins originaires d'Afrique;
- xii) qu'en raison de l'importance des ovins et des caprins dans la région du Proche-Orient, une réunion technique sur la production ovine et caprine et les maladies de ces animaux soit organisée prochainement dans la région, si possible conjointement avec la prochaine réunion sur la santé animale au Proche-Orient qui est prévue pour 1960;
- xiii) que les gouvernements des pays de la région du Proche-Orient examinent en consultation avec la FAO la possibilité d'obtenir du Fonds spécial pour le développement économique une aide financière pour l'établissement d'un centre régional de climatologie animale au Proche-Orient;
- xiv) qu'en raison de l'importance croissante de l'industrie laitière dans la région, et du nombre croissant d'installations laitières recevant une aide du FISE, la FAO organise en 1960 ou le plus tôt possible une réunion sur les problèmes laitiers du Proche-Orient.

E. 1. Année mondiale contre la faim

La Conférence recommande:

- 26. 1. que les gouvernements de tous les pays du Proche-Orient prennent les mesures nécessaires pour encourager l'examen de cette proposition à tous les échelons;
- 2. que les idées et suggestions des gouvernements soient communiquées au Directeur général pour l'aider à mettre au point ces propositions en vue de les soumettre au Conseil et à la Conférence de la FAO, qui seront appelés à leur donner suite.

LISTE DES PARTICIPANTS

DELEGUES

- AFGHANISTAN: M. Mohamed Yasin Mayel
Directeur général de l'agronomie
- M. Noor Ali 1/
Conseiller économique au Ministère de l'agriculture
- M. M.H. Keshtiar
Expert des forêts au Ministère de l'agriculture
- ETHIOPIE: M. Mulatu-Debebe 1/
Directeur général des Finances
- M. Mulugeta Gebrewold
Directeur général adjoint, Département de l'agriculture
- M. Habtu Eshete
D.G. Division de l'agriculture et des statistiques,
Ministère de l'Agriculture
- FRANCE: M. Raymond Lignon
Directeur de la Mission de coopération technique au
Proche-Orient
- IRAN: S.E. M. Atahaki
Ambassadeur d'Iran au Liban
- M. Hoidar Ali Arfaa 1/
Directeur général, Ministère de l'agriculture
- IRAK: M. Abdul-Hadi Ismail Chani 1/
Directeur général de la recherche et des projets agricoles
Ministère de l'agriculture
- M. Faik Al Orfali
Chef du Département des affaires sociales
- Dr Marcel Demarchi
Médecin, Institut de la Nutrition
Ministère de la Santé publique
- M. H.T. Kittani
Membre du Comité supérieur de la Réforme agraire

1/ Vice-Président de la Conférence

ITALIE:

M. Luigi Bolla
Consulat général, Damas

M. Giorgio Cuneo
Consulat général, Damas

JORDANIE:

M. Ali Nassouh El Taher ^{1/}
Sous-Secrétaire à l'Agriculture

M. Rifat Mufty
Directeur général de l'Office des céréales

M. Yacoub Salti
Directeur des Forêts

M. Moraiwid Tell
Chef, Section de l'assistance technique, Conseil
de la mise en valeur de la Jordanie

M. David W. Wozab
Géologue hydrologiste FAO

LIBAN:

M. Rashid Habal ^{1/}
Directeur des Forêts

M. Edouard Saouma
Directeur, Institut de la recherche agronomique

M. Basbous Malek
Chef du Service du reboisement et de la
conservation des sols

M. Sultan Haidar
Médecin, Vétérinaire, Chef du Département de l'élevage

M. Adel Cortas
Chef du Service du Commerce agricole et de la
quarantaine agricole

M. Hisham El Hag
Ingénieur agronome

PAKISTAN:

M. Mian Nasim Husain
Ministre du Pakistan au Liban

M. Jamil U. Hasan
Consul général, Damas

^{1/} Vice-Président de la Conférence

ARABIE SAOUDITE:

M. Abdalla Dabbagh ^{1/}
Directeur général, Ministère de l'agriculture

M. Ibrahim Mohammed Abou Boutain
Directeur de l'Agriculture, Province orientale

SOUDAN

M. Sayed Mohammed Kamil Shawki ^{1/}
Directeur des Forêts et Représentant du Ministère de l'agriculture

M. Hadi El Nagar
Directeur adjoint, Ministère de la Santé publique

M. Rashid Mirgani Hamza
Sous-Directeur, Département de l'agriculture
Ministère de l'agriculture, Khartoum

M. Mohammed Ali Mihcimied
Directeur adjoint, Département de la Production animale
Ministère des ressources animales

REPUBLIQUE ARABE UNIE:

S.E. Sayed Marci ^{1/}
Ministre de l'agriculture du gouvernement central

S.E. A. Haj Younes
Ministre de l'agriculture, Région syrienne

M. Mohammed Abdel Whahab Ezzat
Sous-Secrétaire, Ministère de la Réforme agraire, Le Cairo

M. M. Roushdī
Sous-Secrétaire d'Etat adjoint pour la santé animale,
Ministère de l'agriculture, Le Cairo

M. Anwar Niazi
Secrétaire-adjoint, Ministère de l'économie, Le Cairo

M. Jamil Mualla
Secrétaire général, Ministère de l'agriculture, Damas

M. Soubhi Mazloun
Directeur de l'irrigation et de l'énergie hydraulique, Damas

M. Fayoz Tayoh
Directeur des ressources animales
Ministère de l'agriculture, Damas

M. M. Hilal Kassom
Directeur général, Département vétérinaire, Le Cairo

M. Ahmed Hamed Nasharty
Directeur général, Département de l'horticulture, Le Cairo

^{1/} Vice-Président de la Conférence

FAO/59/2/968

REPUBLIQUE ARABE UNIE (suite):

- M. A.G. Mehrez, M. Sc.
Directeur général, Département de la production et de la
distribution des semences, Le Caire
- M. Nassouh Daccak
Directeur des Affaires économiques, Damas
- M. A.A. El-Itriby
Directeur, Département de la production animale, Le Caire
- M. A.A. Moursi
Sous-Directeur, Département de la production végétale,
Le Caire
- M. Ibrahim Saad Hagrass
Sous-Directeur du Département des Domaines, Le Caire
- M. Abdel Fattah Farah
Contrôleur général des Statistiques économiques, Le Caire
- M. M. Chahoud
Directeur du Plan, Ministère des Affaires sociales et du Travail,
Damas
- M. Abduljabar Aboulchamat
Directeur de la protection des végétaux, Damas
- M. Ismail A. Abdou
Directeur de l'Institut de la Nutrition et Secrétaire
technique du Comité permanent de la nutrition, Le Caire
- M. Abdul Hannan Hilwa
Directeur des Forêts, Damas
- M. Soliman Mansour
Agronome principal, Comité national du Plan, Le Caire
- M. Dia E. El-Chatti
Directeur, Affaires sanitaires internationales,
Ministère de la Santé publique, Damas
- M. Ahmed Rifaat
Sous-Directeur de l'Institut d'Hydrobiologie, Alexandrie
- M. Ahmed Amin Youssef
Secrétaire, Comité permanent de la recherche
Ministère de l'agriculture, Le Caire
- M. Hassan Abdallah
Directeur, Division des relations avec l'étranger
Ministère de l'agriculture, Le Caire

REPUBLIQUE ARABE UNIE (suite):

- M. K. Kusbari
Directeur, Division des relations avec l'étranger
Ministère de l'agriculture, Damas
- M. Safadi
Hydrologiste, Ministère de l'agriculture, Damas
- M. Zouheir Farah
Ingénieur civil, Damas
- M. Ahmed Ehṣān
Spécialiste, Division des relations avec l'étranger
Ministère de l'agriculture, Le Caire
- M. Hisham Ahdab
Ministère du Plan, Damas

ROYAUME-UNI:

- Major Victor J. Castillo
Directeur de l'agriculture, Malte
- M. Rogiros C. Michaelides
Agricultural Officer, Chypre

YEMEN:

- M. M.H. Hosni
Expert agronome
- M. Ali Mohammad Abdo
Ingénieur agronome, Ministère de l'Agriculture

OBSERVATEURS

SAINT-SIEGE:

- Mgr. Vittore Ugo Righi
Directeur des Affaires religieuses du Saint-Siège, Damas

OIT:

- M. Mohammed Aziz El Maraghi
Représentant de l'OIT, R.A.U. (Région Sud)

LIGUE DES ETATS
ARABES:

- M. Mohammed Hussein
Conseiller agricole, Le Caire

MAROC:

- M. Abbas Kissi
Directeur du Régime foncier

OIE:

- M. René Vittoz
Secrétaire général du Comité de l'OIE pour l'Asie

ESPAGNE:

M. Pedro Antonio Cuyas y Ortis de la Vega
Consulat général, Damas

M. José Luis de la Guardia Maestro
Consulat général, Damas

SOCIETE STATISTIQUE POUR LES PAYS ARABES:

M. Adib Homsî
Chef, Département des Statistiques agricoles,
Direction des Statistiques, Damas

TURQUIE:

M. Ihsan Akhun ^{1/}
Président du Comité consultatif des études
Ministère de l'agriculture

M. Adem Karaelmas
Chef, Division de la conservation des sols et de
l'irrigation, Ministère de l'agriculture

M. Celal Noyan
Directeur général adjoint des forêts

ONU:

M. Tagi Nasr
Représentant, Résident du BAT, Le Caire

M. Frédéric Tabah
Bureau des affaires sociales de l'ONU, Beyrouth

M. A.S. Dajani
Centre d'information, Le Caire

UNESCO:

M. Jan Smid
Directeur, Centre de coopération scientifique de l'UNESCO
au Moyen-Orient

FISE:

M. Rachid A. Koloilat
Représentant du FISE, Beyrouth

UNWRA:

M. A.L. Groaney
Chef du service opérations de l'UNWRA, Région syrienne

Mlle Coenegracht, I.S.M.
Nutritionniste, Beyrouth

ETATS-UNIS:

M. Philip E. Haring
Acting Consul General, Damas

M. Robert G. Caldwell, Jr.
Consul, Damas

^{1/} Vice-Président de la Conférence

ETATS-UNIS: M. Frank W. Ehman
(suite) Agricultural Attaché, Le Caire

M. James W. White
Vice Consul, Damas

M. V. George Sayles
Information Attaché, Beyrouth

OMS: Dr Salwa Khuri-Otaqui
Conseiller régional en matière d'hygiène maternelle et
infantile
Bureau régional de l'OMS, Alexandrie

PERSONNEL DE LA FAO

Directeur général	M. B.R. Sen
Assistante personnelle du Directeur général	Mlle J. Campbell
Représentant régional pour le Proche-Orient	M. A.R. Sidky (BRPO)
Représentant de la FAO pour la Région nord, RAU	M. D.J. Burden

Service de la Conférence:

Secrétaire général	M. A.M. Acock
Secrétaires adjoints	M. N. Heseltine M. J.H. Hammad (Information, BRPO) M. K.M. Abed (BRPO)
Liaison avec le Gouvernement du pays hôte	M. Hani Koilany

Spécialistes représentant le Directeur général

Nutrition	M. W.R. Aykroyd Mlle M. Doss (BRPO)
Utilisation des terres et des eaux et mode de faire-valoir	M. R. Schickole
Institutions et services agricoles	M. D. Kimmel M. S.T. Farouky (BRPO)
Production animale	M. C. Castrioty

Spécialistes représentant le Directeur général (suite):

Production végétale et lutte antiacridienne	M. O.B. Lean
Production de semences	M. J. de Jong
Economie agricole	M. A.C. Janssen
Statistiques agricoles	M. S.H. Khamis (BRPO)
Forêts	M. K. Oedekoven (BRPO)
Pêches	M. W. Beckman
Programmes sociaux	M. I. Sweede
<u>Service du programme et du budget:</u>	M. O.E.S. Lloyd
<u>Interprétation:</u>	M. C.H. Biass M. E.S. Rediger Mlle R. Johnson Mlle M.L. Jacoby
Matériel d'interprétation:	M. G. Zukar

ANNEXE II

LISTE DES DOCUMENTS

1. Documents du Secrétariat

- NERC 58/1 Ordre du jour provisoire
- NERC 58/1 a Ordre du jour provisoire annoté
- NERC 58/2 Activité de la FAO dans la région
- NERC 58/3 Evolution récente de la situation de l'alimentation et de l'agriculture au Proche-Orient
- NERC 58/4 Questions de politique dérivant des réunions techniques
- NERC 58/5 Perspectives à court terme pour les principaux produits alimentaires et agricoles
- NERC 58/6 Orientation de la production agricole et de l'offre en fonction de la demande
- NERC 58/7 Amélioration des méthodes et des installations de marketing au Proche-Orient
- NERC 58/8 La nutrition dans ses rapports avec la politique alimentaire et agricole
- NERC 58/9 Organisation et développement de la recherche dans le domaine de l'agriculture, des pêches et des forêts
- NERC 58/10 Régime foncier et colonisation agricole
- NERC 58/11 Le rôle des services gouvernementaux dans la planification, la mise en oeuvre et l'administration des programmes de développement rural
- NERC 58/12 Projet de développement méditerranéen
- NERC 58/13 Nécessité d'un accord régional pour empêcher l'introduction au Proche-Orient de maladies et de parasites des végétaux
- NERC 58/14 Lutte contre le criquet pèlerin
- NERC 58/15 Campagne mondiale pour l'emploi de meilleures semences
- NERC 58/16 Recensement mondial de l'agriculture de 1960

FAO/59/2/968

- NERC 58/17 Administration des pêches
- NERC 58/105 Fonds spécial des Nations Unies pour le développement économique: Résolution adoptée par l'Assemblée générale des Nations Unies
- NERC 58/111 Perspectives à court terme pour les produits alimentaires et agricoles dans le commerce international
- NERC 58/113 Point 9 de l'ordre du jour: Régime foncier et colonisation agricole. Observations préliminaires du Secrétariat
- Discours de M. B.R. Sen, Directeur général
- Année mondiale contre la faim
- Les travaux de la FAO dans le domaine de la réforme agraire (document préparé par M. Riad Ghonemy, Conseiller en matière de réforme agraire)

2. Documents présentés par les délégations

- ETHIOPIE Point 4 de l'ordre du jour: Activité de la FAO dans la région
- IRAN Régime foncier
- IRAK Loi No 30 de 1958 sur la réforme agraire
- Les projets de développement des collectivités rurales dans la République d'Irak
- Organisation de la recherche dans le domaine de l'agriculture, des pêches et des forêts
- JORDANIE Evolution récente de la situation de l'alimentation et de l'agriculture en Jordanie (1953-1957)
- Organisation et développement de la recherche agricole en Jordanie
- Régime foncier et colonisation agricole
- Projet de développement méditerranéen
- Le rôle des services gouvernementaux dans la planification, la mise en oeuvre et l'administration des programmes de développement rural
- LIBAN Déclaration de M. Edouard Souma, délégué du Liban (texte original en français)

SOUDAN

Le rôle des services gouvernementaux dans la planification, la mise en oeuvre et l'administration des programmes de développement rural

Evolution récente de la situation de l'alimentation et de l'agriculture au Soudan

Bref aperçu historique des pêches au Soudan

Rapport du Comité national pour la FAO à l'Organisation des Nations Unies pour l'Alimentation et l'Agriculture

REPUBLIQUE
ARABE UNIE

Déclaration de S.E. Sayed Mari, Chef de la délégation

Etat actuel de l'agriculture et de l'économie dans la région syrienne de la RAU

Rapport sur la production de fruits et les arbres destinés à la production de bois dans la RAU

Exposé du Dr Ismaïl Abdou, Directeur de l'Institut de la nutrition: La nutrition dans ses rapports avec les politiques alimentaires et agricoles (point 7 de l'ordre du jour)

Exposé du Dr Ismaïl Abdou, Directeur de l'Institut de la nutrition: Questions de principe découlant de la Réunion FAO/OMS du Comité technique de la nutrition pour le Proche-Orient

Questions de principe découlant des réunions techniques sur la santé animale et l'enseignement vétérinaire

Exposé sur le point 6 de l'ordre du jour: Orientation de la production agricole et de l'offre en fonction de la demande

Régime foncier et colonisation agricole, par M Ibrahim Saas Hagrass, Sous-Directeur du Département des Domaines, Le Cairo

Observations sur le point 10 de l'ordre du jour: Le rôle des services gouvernementaux dans la planification, la mise en oeuvre et l'administration des programmes de développement rural (texte original en français)

Exposé sur la lutte contre le criquet pèlerin

Rapport du Ministère de l'agriculture de la RAU sur la campagne régionale pour l'emploi de meilleures semences dans la RAU

Exposé sur le point 11 c) de l'ordre du jour: planification et exécution du Recensement mondial de l'agriculture de 1960

Exposé sur l'administration des pêches, par le Dr Ahmed Rifaat, Sous-Directeur de l'Institut d'hydrobiologie à Alexandrie

Exposé sur le point 12 de l'ordre du jour: Orientation future des activités de la FAO dans la région

Exposé sur la nécessité d'un accord régional pour empêcher l'introduction au Proche-Orient de maladies et de parasites des végétaux (texte en anglais et en arabe)

3. Documents présentés par les observateurs

LIGUE DES
ETATS ARABES

Les recensements de l'agriculture

Nutrition et vulgarisation agricole dans les pays arabes

Organisation arabe pour les questions vétérinaires et les ressources animales

a) Les campagnes contre le criquet pèlerin en Arabie

b) Certains aspects de la politique à long terme en matière de lutte contre le criquet pèlerin

Les coopératives

OIE

Note sur l'Office international des épizooties

OMS

Exposé sur les grandes lignes de l'activité de l'Organisation mondiale de la santé dans le domaine de la nutrition et des activités communes FAO/OMS

ANNEXE III

Propositions concernant la mise sur pied d'un programme interrégional
élargi de lutte antiacridienne à soumettre à l'approbation
du Directeur général du Fonds spécial des Nations Unies
pour le développement économique

I. Introduction

En Afrique et dans le sud-ouest de l'Asie:

- i) 64 territoires
- ii) 26 Etats Membres de la FAO (35%)
- iii) 27 Etats Membres des Nations Unies (35%)
- iv) un huitième de la population mondiale vivant dans la
crainte constante de voir ses récoltes dévastées.

sont exposés aux infestations de criquets pèlerins.

Une enquête récente a montré que les gouvernements dépensaient chaque année au moins 12 millions de dollars pour combattre le criquet pèlerin et environ 30 millions de dollars les années de forte activité acridienne.

La lutte contre le criquet s'est beaucoup améliorée ces dernières années, encore que de nombreux pays "ne tirent pas tout le profit possible des récents perfectionnements des méthodes de lutte antiacridienne qui, s'ils étaient appliqués, accroîtraient l'efficacité des campagnes et réduiraient les dépenses nationales et internationales". 1/

Au cours de ces dernières années, la plupart des pays n'ont pas subi les dévastations que le criquet pèlerin infligeait fréquemment aux cultures avant que cette action d'envergure ait été entreprise par un si grand nombre de pays. Néanmoins, suivant une évaluation récente des dommages causés aux cultures, les pertes sont actuellement de l'ordre de 3,5 millions de dollars en moyenne et l'exemple du Maroc, où les dégâts en 1954 ont atteint 14 millions de dollars en une saison, montre la menace potentielle que fait peser le criquet pèlerin. Toutefois, les estimations des dégâts causés aux cultures "ne rendent pas pleinement compte des effets du fléau sur l'économie des pays atteints. La destruction des cultures déclenche une réaction en chaîne dont les conséquences s'étendent notamment à la nutrition ainsi qu'à l'alimentation des animaux domestiques, ce qui entraîne encore bien d'autres répercussions." 2/

1/ Rapport de la huitième session du Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin (1958).

2/ Rapport de la cinquième session du Comité FAO de lutte contre le criquet pèlerin, paragraphe 11 (1958).

En 1956, la FAO a réuni un groupe d'experts pour élaborer une politique à long terme de lutte contre le criquet pèlerin. Dans son rapport, le groupe d'experts a déclaré que la prévention des invasions, qui doit réduire le lourd tribut que celles-ci prélèvent sur les ressources des pays exposés aux infestations, "présente une extrême importance pour leur économie", et il a ajouté: "tandis que les calamités produites par certaines autres espèces d'acridiens ont pu et continuent à être évitées grâce à l'application pratique des connaissances scientifiques les concernant, le processus des calamités dues au criquet pèlerin est encore trop mal connu pour qu'on puisse formuler des plans précis pour leur prévention. On peut toutefois affirmer qu'on sera en mesure de le faire lorsque les aspects fondamentaux du processus des invasions de cet acridien seront mieux connus". Depuis l'introduction de mesures préventives contre le criquet rouge en Rhodésie du Nord et au Tanganyika et contre le criquet migrateur africain au Soudan français, le coût annuel de la lutte contre ces deux acridiens a été ramené de plusieurs millions de dollars à environ 500 000 dollars dépensés collectivement par les gouvernements des pays menacés dans l'aire d'infestation. Auparavant, le criquet rouge dévastait les cultures dans toute la moitié sud de l'Afrique. Depuis la fin de la dernière calamité en 1944, aucun dégât n'a été signalé. Le criquet migrateur africain dévastait périodiquement presque toutes les régions d'Afrique situées au sud du Sahara. Là encore, aucun dégât n'a été signalé depuis 1940, époque à laquelle la dernière invasion a pris fin.

Il convient de noter que les comités techniques acridiens de la FAO n'ont pas été les seuls à mettre l'accent à plusieurs reprises sur la nécessité pour l'Organisation de renforcer la recherche et les activités dans le domaine de la formation aux méthodes de lutte antiacridienne, mais que des demandes et des recommandations dans le même sens ont aussi été formulées par la Conférence de la FAO qui, lors de toutes ses sessions récentes, a souligné l'importance du programme de lutte contre le criquet pèlerin. A sa huitième session, la Conférence, dans sa Résolution No 19/55, a invité le Directeur général à contribuer à la formation de spécialistes de la lutte contre le criquet pèlerin et à soutenir financièrement les recherches sur cet acridien. A sa neuvième session, dans la Résolution No 18/57, la Conférence a prié le Directeur général de renforcer les activités antiacridiennes de l'Organisation, y compris la formation de personnel, de poursuivre des recherches à long terme sur le criquet pèlerin et de mettre au point de nouvelles techniques de lutte.

En raison des restrictions budgétaires, la FAO n'a pu donner que des suites très limitées à ces demandes.

II. Objet

Le but de ces propositions est de rendre la lutte contre le criquet pèlerin plus efficace et sensiblement moins onéreuse pour alléger la charge économique que le coût des opérations antiacridiennes et l'étendue des dommages aux cultures font actuellement peser sur les pays atteints. Deux voies doivent être suivies concurremment pour atteindre cet objectif:

- a) Le but final est de mettre sur pied une politique de lutte préventive à long terme comparable à celle qui a été appliquée avec succès contre d'autres espèces d'acridiens, afin d'empêcher l'apparition de nouvelles calamités acridiennes dans des zones relativement peu étendues.
- b) Pendant que des efforts se poursuivront dans ce sens et étant donné que des infestations de criquets continueront à se produire jusqu'à ce que l'objectif principal soit atteint, il faut montrer comment les infestations existantes peuvent être maîtrisées par une action concertée d'envergure faisant appel aux techniques les plus modernes, étant entendu que des méthodes analogues peuvent aussi devoir être appliquées à la prévention de nouvelles calamités.

III. Mesures à prendre

Voici, telles qu'elles ressortent des recommandations du Comité consultatif technique de la FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin, certaines des mesures essentielles qui doivent être prises immédiatement pour compléter les programmes nationaux et internationaux existants et qui permettront de s'attaquer plus efficacement au problème acridien dans toute l'aire d'invasion du criquet pèlerin grâce à une meilleure connaissance du criquet lui-même et des méthodes de lutte.

Les progrès réalisés dans ce sens, à condition que cette action ait une envergure beaucoup plus considérable que celle des initiatives qui peuvent être prises actuellement sur le plan national ou international, rapprocheront sensiblement l'époque où le fléau acridien sera tenu en échec et où les pays atteints pourront, dans le cadre d'une action collective et sans assistance extérieure, appliquer des mesures préventives suffisamment efficaces.

i) Enquêtes

Extension de la prospection écologique des principales zones de reproduction du criquet pèlerin, recommandée par le Groupe d'experts de la FAO et déjà entreprise sur une échelle limitée avec le concours de l'UNESCO.

ii) Recherches

Développement des recherches sur le criquet pèlerin, spécialement sur le terrain, et intensification des recherches sur les méthodes de lutte.

iii) Formation

Offre de facilités de formation accrues aux ressortissants de tous les pays menacés par le criquet pèlerin.

iv) Projets-pilotes

Organisation de projets-pilotes pour faire l'essai et la démonstration des méthodes de lutte antiacridienne les plus récentes.

Ce programme, à bien des égards, ne contribuera pas seulement au développement économique des pays exposés aux invasions de criquets pèlerins, mais pourra aussi présenter un grand intérêt pour les pays infestés par d'autres espèces d'acridiens, notamment en Amérique du Sud et en Amérique centrale.

IV. Propositions

1) Etude écologique FAO/UNESCO sur le criquet pèlerin

L'un des principaux faits nouveaux à signaler récemment a été la mise en route en 1958 de cette enquête dont l'exécution avait été recommandée par le groupe d'experts FAO qui s'était réuni en 1956. Les objectifs de l'étude qui, à l'origine, devait durer trois ans, peuvent se résumer comme suit:

- a) l'aire d'habitat du criquet pèlerin est extrêmement vaste, puisqu'elle couvre une grande partie du continent africain et s'étend à travers le sud-ouest de l'Asie jusqu'à l'Inde; mais, à l'intérieur de cette aire, on sait que la présence et la multiplication des populations d'acridiens sont liées à certains facteurs écologiques, jusqu'ici insuffisamment étudiés, et qui se manifestent de façon saisonnière dans différentes parties de l'aire totale;
- b) parmi les éléments nécessaires à la vie et à la reproduction du criquet pèlerin figurent certains types de couvert végétal qui, à leur tour, sont liés à la conformation du terrain, à la nature du sol et aux conditions atmosphériques;
- c) de nombreuses prospections écologiques ont été entreprises localement par des services antiacridiens nationaux, mais la diversité des concepts et des techniques d'enquête fait qu'il est impossible d'obtenir un tableau d'ensemble des diverses combinaisons de facteurs écologiques favorables aux acridiens et d'en étudier l'origine;
- d) la connaissance partielle que l'on a du problème suggère qu'il est indispensable de charger d'une enquête générale une équipe formée d'un spécialiste du criquet pèlerin et d'un botaniste écologiste; ceux-ci étudieront les conditions de chacune des régions et feront ressortir les analogies et les différences qu'elles présentent, afin d'établir quels sont les facteurs écologiques essentiels à la vie du criquet pèlerin. Ces données permettront d'évaluer les possibilités de multiplication des acridiens dans une région quelconque durant une saison déterminée.

Cette connaissance du milieu écologique sera donc d'une grande valeur dans la lutte antiacridienne, car elle facilitera les prévisions et permettra une meilleure concentration des efforts, tant dans l'immédiat qu'à longue échéance.

Etant donné l'importance des résultats que doit fournir cette enquête, il est proposé que sa durée soit portée de trois à quatre ans; les crédits provenant du Fonds spécial devraient assurer son financement au moins durant les années 1959, 1960, 1961 et 1962 et couvrir les dépenses suivantes, de manière que l'enquête puisse prendre une ampleur dépassant celle que permettent de lui donner les ressources actuelles:

Estimations (en milliers de dollars des
Etats-Unis)

	<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>Total</u>
a) Coût du personnel et des opérations, au niveau actuel	25	50	50	50	175
b) Un technicien subalterne	6	13	13	13	45
c) Un assistant pour les questions techniques et administratives et un mécanicien (véhicules); traitements, indemnités et déplacements.	10	20	20	20	70
d) Déplacements accrus du Groupe d'enquête	6	12	12	12	42
e) Déplacements des membres du Groupe consultatif inter-institutions et des consultants pour se rendre aux réunions et sur le terrain	3	5	5	3	16
f) Véhicules et entretien	45	10	30	30	115
g) Equipement scientifique supplémentaire	10	2	2	1	15
h) Affrètement périodique d'un avion de prospection et photographie aérienne	60	60	60	60	240
i) Services météorologiques	4	4	4	4	16
j) Publication des résultats (en trois langues, avec cartes, graphiques et photographies)				40	40
TOTAL	169	176	196	233	774

ii) Recherche

- a) Contribution au fonctionnement et au développement des stations nationales sur le terrain en service et aide aux gouvernements pour la création de nouvelles stations. Le coût est estimé à 340 000 dollars pour cinq ans.

b) Installation, équipement et fonctionnement d'une station centrale de recherche sur le terrain:

1. Offrant des facilités pour étudier sur place et dans un laboratoire de recherche sur le terrain la biologie et l'écologie du criquet pèlerin ainsi que la dynamique des populations de criquets.
2. Accueillant le personnel des organismes nationaux désireux de participer à ces recherches considérées comme un moyen de formation directe.
3. Offrant des facilités - aide technique, moyens de transport, matériel de campement et installations de laboratoire - aux savants en visite qui désirent étudier des problèmes relatifs à la biologie des criquets.
4. Equipée pour effectuer des essais de lutte sur le terrain, y compris des essais de lutte écologique.
5. Offrant des facilités de formation et donnant des cours de remise en train en ce qui concerne la biologie du criquet et la lutte antiacridienne.

La station devrait comporter un personnel permanent restreint comprenant: 1 directeur scientifique et 2 assistants de recherche aidés du personnel administratif et subalterne nécessaire.

Investissement initial	Dollars 120 000
Dépenses annuelles	110 000
Total pour cinq ans	670 000

c) Bourses de recherche et bourses de perfectionnement dans le domaine de la recherche: Ces bourses seraient accordées:

1. A des chercheurs hautement qualifiés pour qu'ils puissent élargir le champ de leurs recherches en travaillant dans des institutions étrangères, y compris la station centrale de recherche sur le terrain.
2. A des étudiants travaillant dans la recherche, mais moins expérimentés, pour qu'ils se perfectionnent auprès d'institutions étrangères sous la conduite de spécialistes de compétence reconnue. Pour un minimum de 5 bourses de 5 000 dollars en moyenne par an pendant 5 ans, la dépense serait de 125 000 dollars au total.

d) Renforcement du Service international de renseignements sur le criquet pèlerin (IDLIS)

L'échange de renseignements sur les acridions, l'analyse de ces renseignements et leur confrontation avec les données météorologiques sont la base indispensable de toute étude relative au criquet pèlerin.

Il est proposé de développer le Service international de renseignements en augmentant son personnel et les moyens matériels mis à sa disposition; on prévoit à ce titre une dépense de 135 000 dollars répartie sur une période de cinq années.

iii) Formation

- a) Trois cours de perfectionnement d'environ trois mois, accueillant 25 stagiaires chacun, seraient organisés à la station centrale sur le terrain l'un en 1960, l'autre en 1962 et le troisième en 1964. Les uns auraient lieu en été, les autres en hiver.

Cet enseignement, qui comporterait des leçons, des démonstrations et des travaux pratiques, serait dispensé par des experts qualifiés séjournant pendant quelque temps à la station, et il porterait sur les questions suivantes:

Comportement du criquet	Méthodes de lutte
Physiologie du criquet	Techniques de recherche en laboratoire
Ecologie végétale	Méthode de prospection sur le terrain
Les criquets et les conditions météorologiques	Plan d'utilisation et entretien des moyens de transport et véhicules
Signalisation des criquets et carte des infestations	

Le coût de chaque cours est estimé à 70 000 dollars, soit au total 210 000 dollars.

- b) Subventions destinées à financer des échanges de personnel et des démonstrations sur le terrain: Octroi de cinq subventions par an pendant cinq ans pour financer des séjours de personnel à l'étranger d'une durée de trois mois chacun en moyenne; les avantages pratiques que présentent les échanges de spécialistes de la lutte contre le criquet pèlerin ont été fréquemment soulignés.

Ces subventions permettraient à du personnel choisi de visiter d'autres pays pendant des périodes d'un à six mois pour étudier les méthodes de lutte entiacridienne et participer aux opérations.

La dépense est estimée à 12 000 dollars par an.

En outre, il peut arriver que l'envoi à l'étranger du personnel antiacridien subalterne ne se justifie pas; pour assurer sa formation, il est parfois préférable d'envoyer dans les pays intéressés, pendant des périodes pouvant atteindre quatre semaines, des experts chargés d'y donner des démonstrations et une formation accélérée.

La dépense est estimée à 5 000 dollars par an.

iv) Projets-pilotes

La mise au point de méthodes de lutte antiacridienne inédites et perfectionnées a beaucoup progressé ces dernières années. En outre, la nécessité d'appliquer à la lutte antiacridienne des conceptions stratégiques, c'est-à-dire de déterminer quand et où l'effort doit être concentré pour produire des résultats maximums, est de plus en plus reconnue. Il est devenu apparent qu'une action régionale utilisant des forces d'intervention extrêmement mobiles et orientée surtout vers les pulvérisations aériennes était indispensable. En l'absence d'une aide financière et d'une assistance internationale considérable, aucun pays ou groupe de pays ne dispose des ressources nécessaires pour essayer de mettre sérieusement sur pied des opérations de cette envergure, qui doivent inévitablement déborder le cadre des frontières nationales. Le Comité FAO pour la lutte contre le criquet pèlerin a demandé en 1957 à l'Organisation d'étudier comment les appareils disponibles pour la lutte aérienne contre le criquet pèlerin pouvaient être utilisés avec le plus de profit, et comment organiser un projet-pilote pour leur utilisation dans plusieurs territoires.

Il est donc proposé de mettre sur pied sous la direction d'un groupe d'experts un vaste programme d'utilisation stratégique des avions dans la lutte antiacridienne; il aurait une durée de deux ans et s'étendrait de préférence de la fin de 1959 à 1961. Ce programme devrait s'étendre à la Péninsule arabique.

Son coût y compris les dépenses afférentes à l'affrètement de 10 avions, à l'achat d'insecticides, à la lutte terrestre, aux consultants techniques et au personnel technique chargé d'évaluer les résultats des opérations, est estimé à 1 400 000 dollars.

V. Exécution du projet

L'exécution et la coordination de ce programme devrait incomber au premier chef à la FAO mais, dans certains cas, spécialement en ce qui concerne la prospection écologique sur le criquet pèlerin, devrait partager cette responsabilité avec l'UNESCO et l'OMS. Il peut aussi être souhaitable d'obtenir la coopération d'organisations régionales telles que la CCTA.

VI. Budget sommaire provisoire

		<u>Milliers de dollars E.U.</u>						<u>Tot</u>
		<u>1959</u>	<u>1960</u>	<u>1961</u>	<u>1962</u>	<u>1963</u>	<u>1964</u>	
1.	Etude écologique sur le criquet pèlerin	169	176	196	233			774
2.	Recherche							
-	Stations nationales de recherche	20	80	60	60	60	60	340
-	Station centrale de recherche sur le terrain	120	110	110	110	110	110	670
-	Bourses de recherche		25	25	25	25	25	125
-	Service international de renseignements sur le criquet pèlerin	10	25	25	25	25	25	135
3.	Formation - Cours de perfectionnement		70		70		70	210
-	Echange de personnel		17	17	17	17	17	8
4.	Projet-pilote	200	800	400				1400
TOTAL		519	1303	833	540	237	307	3735

Note

Dans le tableau ci-dessus comme dans les précédents, une tentative a été faite pour donner le chiffre des dépenses année par année. Ces chiffres n'ont toutefois qu'une valeur d'indication, car il est impossible pour l'instant de prévoir la façon exacte dont les crédits alloués seront répartis entre les divers éléments du programme ou comment les dépenses se répartiront sur les cinq années.

